



VENDREDI 3 DÉCEMBRE 1993

LE SOLEIL

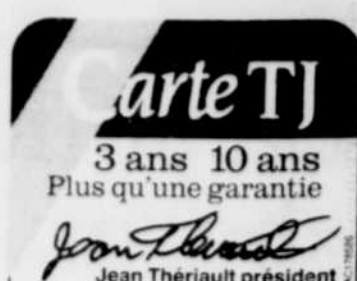
QUÉBEC, 97^e ANNÉE, NO 333
46 PAGES, 2 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 4.04
T.V.Q. 0.30

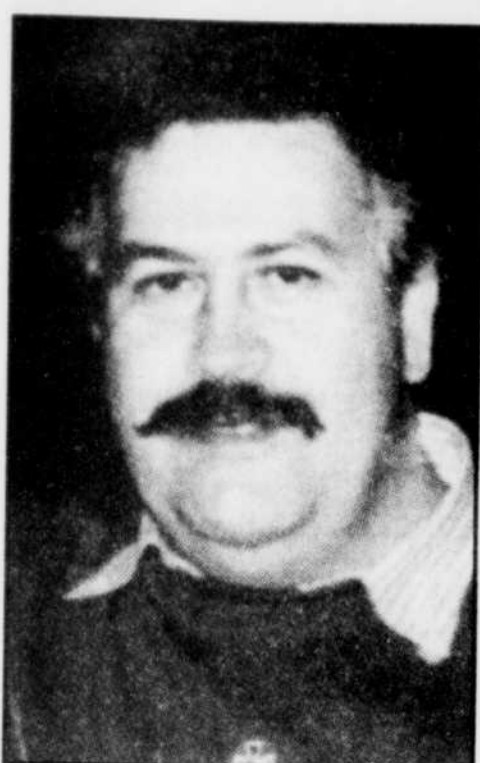
MONTRÉAL - OTTAWA 60c

Plus T.P.S.
T.V.Q.

50c Plus T.P.S.
T.V.Q.



LE MONDE



Pablo Escobar tué par les forces de sécurité à Medellín

Seize mois après son évasion, le « baron » colombien de la drogue Pablo Escobar, l'un des hommes les plus recherchés au monde, a été abattu sur le toit d'une maison. **A-2**

L'OTAN rejette un élargissement immédiat à l'Est

Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont décidé de ne pas accepter, pour le moment, les demandes d'adhésion des pays du défunt Pacte de Varsovie. **A-8**

LE SPORT

Alberto Tomba aux épreuves du Cirque blanc à Québec

Le skieur italien qui est à Québec pour participer aux épreuves de slalom géant demain et dimanche, se dit actuellement à 80 % de ses capacités. **S-8**

Martinez signe un contrat de 9 millions \$ avec Cleveland

Les Indiens de Cleveland ont engagé hier deux joueurs autonomes, Dennis Martinez, des Expos, et le joueur de premier but Eddie Murray, des Mets de New York. **S-5**

LE QUÉBEC

Sereno arrêté et réexpédié manu militari en Italie

Guiseppe Sereno, le « caïd de Porneuf », a été arrêté, hier matin, par les enquêteurs de la Sûreté du Québec pour être déporté aussitôt dans son Italie natale. **A-3**

L'EDITORIAL

La campagne d'hiver de Paul Martin

Le ministre des Finances veut consulter les citoyens en leur proposant le vrai portrait de la situation. La méthode vaut pourvu que les politiciens écoutent. **A-14**

L'INDEX

Annonces classées	B-5 à B-8
Arts	A-10 à A-13
Bridge	B-9
Décès	B-8 et B-9
Économie	B-11 à B-14
Éditorial	A-14
Horoscope	B-8
Le Monde	A-8 et A-9
Où aller à Québec	A-13
Québec et l'Est	B-1 et B-2
Louis-Guy Lermieux	B-2

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-13
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Aujourd'hui : Nuageux avec neige légère devenant chutes de neige dispersées cet après-midi, maximum 1, minimum -6.

Demain : Nuageux avec quelques éclaircies, maximum -1, S-16



La grève dans la construction menace tout le Québec Cherry demeure inflexible

QUÉBEC Alors que le mouvement de débrayage menaçait, hier soir, d'enflammer l'ensemble de la province, le ministre du Travail s'est montré déterminé à aller de l'avant avec son controversé projet de loi 142.

par JEAN-MARC SALVET
LE SOLEIL

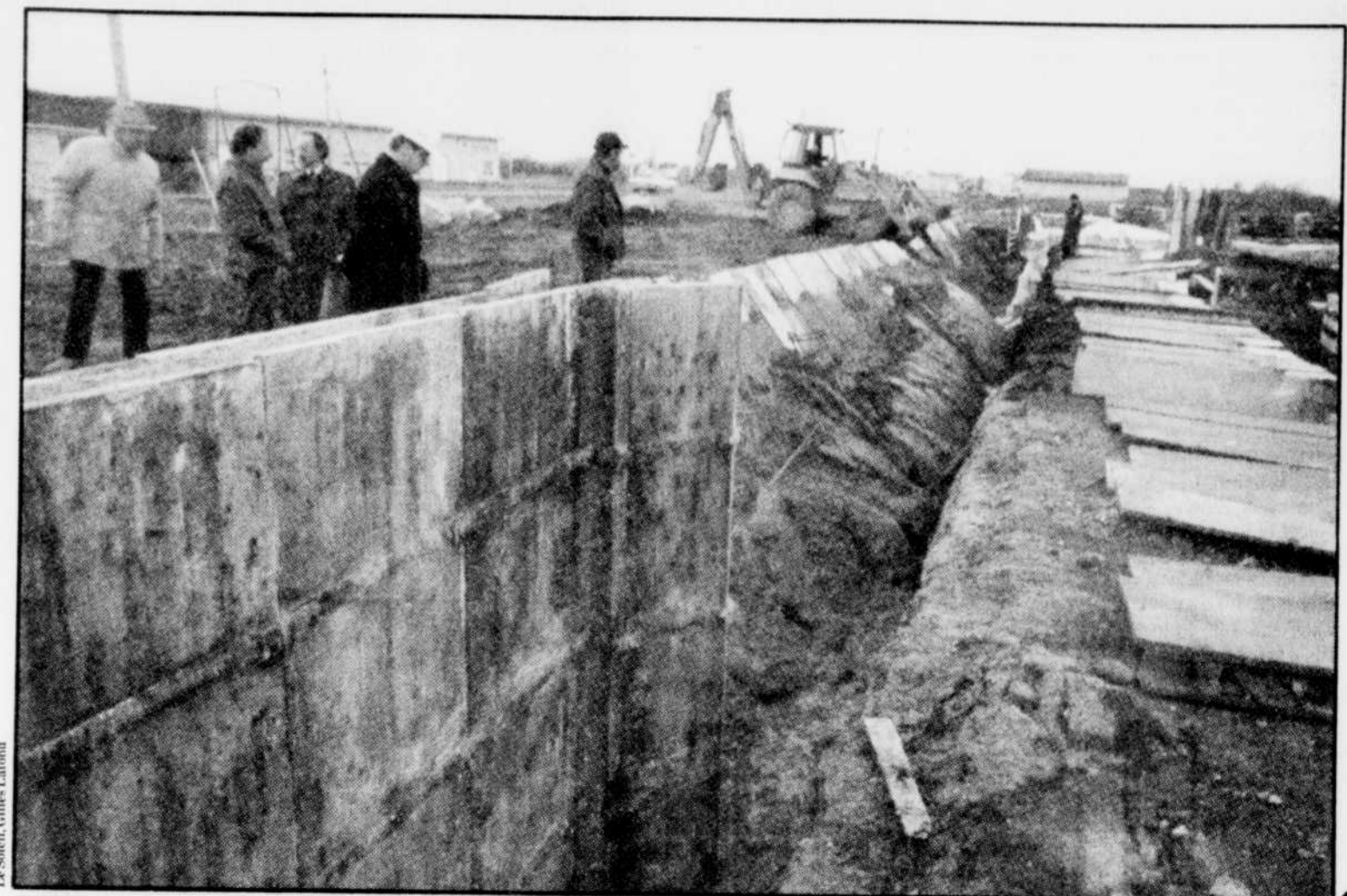
Dès aujourd'hui, la presque totalité des chantiers devraient être paralysés par un débrayage déclenché par les travailleurs de la FTQ-Construction et du Conseil provincial, a confié Jacques Labonté, porte-parole de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité à un quotidien montréalais.

Ces travailleurs auraient décidé de joindre le mouvement illégal de grève amorcé par leurs camarades de la CSN et de la CSD en début de semaine.

Quelques heures plus tôt, imprimant une tournure dramatique aux délibérations de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 142, Normand Cherry avait catégoriquement refusé d'adresser la parole au chef de la CSN, Gerald Larose.

« Compte tenu des déclarations récentes de l'intervenant précédent, et comme nous connaissons sa position, et surtout dans le but de contribuer à l'assainissement du climat dans le dossier, nous n'avons pas de questions à poser », a déclaré M. Cherry à l'issue de l'exposé du représentant syndical.

Voilà « un acte de mépris » indigné d'un parlementaire et contraire à la tradition, a aussitôt répliqué le leader parlementaire de l'opposition, Guy Chevrette.



La première journée de débrayage des ouvriers de la construction de la région de Québec a été ponctuée de plusieurs actes de vandalisme. À la fonderie Bibby, à Sainte-Croix de Lotbinière, des grévistes ont arraché les structures de bois retenant les fondations de béton, coulées quelques heures plus tôt.

Gérald Larose a accusé le ministre d'avoir fait fi des espoirs suscités lors du Sommet de la construction tenu à la fin d'octobre. A l'instar de plusieurs témoins ayant défilé devant la commission au cours des deux derniers jours, il a affirmé que « le projet de loi 142 était totalement étranger à l'exercice du mois d'octobre ».

Ce projet est le fruit d'une idéologie « d'intégristes croyant que la sauvagerie des règles du

marché produira plus de bien-être. »

« Je ne reprocherai jamais à ces Québécois de se lever, de faire une manifestation ou des grèves pour défendre leurs emplois. Ils doivent le faire, et je le répète une quatrième fois, sans violence et sans débordements. »

Que le ministre laisse les parties négocier et qu'il donne aux inspecteurs de la Commis-

- ☐ Fissures dans le mouvement de grève
- ☐ Plusieurs actes de vandalisme
- ☐ Des accusations contre 5 travailleurs

page A-3

sion de la construction du Québec le pouvoir de lutter contre le travail au noir, a demandé le chef de la CSN.

Pour Omer Rousseau, de

l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, le gouvernement se devait de déposer le projet de loi 142.



Michel Cadrin a refusé de dévoiler le montant du règlement.

Cinq autres poursuites réglées

Benoît Proulx et CHRC évitent les tribunaux

QUÉBEC — La saga judiciaire qui opposait le journaliste Benoît Proulx à CHRC est maintenant chose du passé.

par SOPHIE COUSINEAU
LE SOLEIL

Michel Cadrin, président du conseil d'administration des Entreprises de radiodiffusion

de la Capitale, a annoncé, hier, la signature d'un règlement hors-cour quelques heures après le dépôt de sa proposition concordataire. Ce plan offre 10 % des montants dus aux

créanciers ordinaires des radios CHRC et CHOI lorsqu'ils excèdent 2000 \$.

Poursuite de 1 million \$

Benoît Proulx, inculpé en 1991 puis acquitté en 1992 du meurtre de l'étudiante de l'université Laval France Alain, survenu à Sainte-Foy en 1982, poursuivait l'animateur André Arthur et l'ex-enquêteur de la police de Sainte-Foy John Tardif pour 1 million \$ et son ancien employeur CHRC pour 700 000 \$.

M. Cadrin a refusé de dévoiler le montant du règlement, qui mettrait aussi fin, selon lui, aux deux griefs ayant trait au congédiement du journaliste par CHRC. Me Gérard Morency, chargé de ce dernier dossier, a toutefois affirmé que les griefs suivaient leur cours devant les tribunaux. Quant à Me Lawrence Corriveau, qui a négocié pour M. Proulx, il a préféré attendre avant de commenter l'entente.

Autres poursuites réglées

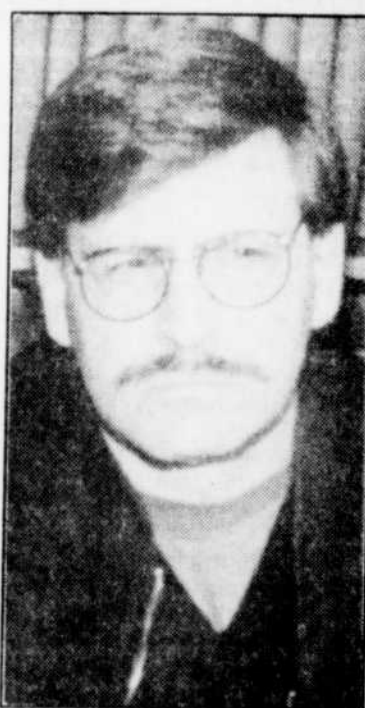
Cinq poursuites sont également réglées et deux autres seront liquidées sous peu, selon M. Cadrin; Gaston Rhéaume et CHRC cherchent toujours un terrain d'entente.

Les montants des règlements, par lesquels les demandeurs s'engagent à approuver la proposition, s'ajoutent à la liste des créances ordinaires, qui en comporte 122 pour 1 753 347 \$ depuis sa mise à jour.

La proposition prévoit le paiement complet des 84 créances de moins de 2000 \$. Pour 19 créanciers, les pertes annoncées oscillent entre 18 \$ et 5368 \$. Les enjeux pour les 19 derniers sont d'importance.

Politique du silence

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et édi-



Selon CHRC, l'entente mettrait aussi fin aux deux griefs ayant trait au congédiement du journaliste Benoît Proulx.

teurs de musique, qui se cantonne toujours dans le silence, a le plus à perdre, soit 421 026 \$ sur une créance de 467 807 \$. Avec un manque à gagner potentiel de 238 830 \$, le CHRC suit dans l'ordre; le Conseil refuse tout commentaire pour l'instant, a dit la porte-parole Marie Bender.

Me Jean G. Morency, associé de Martineau Walker à Québec, attend d'étudier l'offre avant de se prononcer, mais il a qualifié de « mince » l'offre de 10 cents par dollar pour leur créance de 146 730 \$. Me Claude Dallaire a dit que son associé Guy Bertrand accepterait la proposition qui leur ferait perdre 70 925 \$.

L'assemblée des créanciers se tiendra le 21 décembre. Le vote favorisait la proposition doit représenter au moins les deux tiers de la somme des créances ordinaires et la moitié du nombre de ces créanciers. Un appui que Michel Cadrin tient toujours pour acquis en raison du remboursement de 84 créances ordinaires et du soutien de créanciers d'importance.

Indemnité de départ trop généreuse

Simard sommé d'en rembourser une partie

QUÉBEC — Le gouvernement a fait parvenir mercredi une mise en demeure à l'ex-chef de cabinet du ministre des Forêts, Mario Simard, pour le forcer à rembourser une partie de la somme de 150 000 \$ qui lui a été versée lorsqu'il a quitté le ministre Albert Côté.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Las d'attendre le remboursement de M. Simard, qui a requis les services d'un avocat pour contester la décision du secrétaire général du conseil exécutif, Benoît Morin, Québec a donné mandat à ses procureurs de procéder dans cette affaire. LE SOLEIL a appris que la procédure a été enclenchée mercredi.

En septembre dernier, M. Morin avait demandé que M. Simard, qui occupe présentement un poste de direction à 96 000 \$ par année à la société d'État Rexfor, rembourse près de la moitié de cette indemnité de départ parce qu'elle n'était pas conforme à la directive relative aux conditions de travail du personnel des cabinets politiques.

Loin de mettre rapidement un terme à cette embarrassante saga, M. Simard a refusé de s'y conformer et le ministre Côté lui-même a dû s'excuser devant l'Assemblée nationale pour avoir conseillé à son ex-chef de cabinet d'envoyer le gouvernement « se faire foutre ». M. Côté avait alors prétendu que son ex-collaborateur n'avait pas à rembourser la partie portant sur le salaire qui lui a été versé.

De la somme de 150 362 \$ encaissée par M. Simard, une tranche de 91 000 \$ provenait de l'équivalent d'une année de salaire; une deuxième portion (50 810 \$) correspondait aux vacances non prises et une dernière partie (8500 \$) représentait les congés de maladie.

M. Morin avait jugé que l'ex-chef de cabinet avait bénéficié,

en 1992-93, d'une augmentation de salaire de 12 000 \$ (15 %), largement supérieure à celle autorisée au personnel politique (3 %). On avait également jugé que les 145 jours de vacances payés à M. Simard constituaient un accroissement de rémunération puisque le personnel politique ne peut percevoir de temps supplémentaire compensé en vacances. A raison de quatre semaines de vacances par année, cette banque représentait l'équivalent de huit ans de vacances non utilisées.

Selon les informations obtenues, hier, il semble que Québec ait abandonné sa réclamation à l'égard du salaire versé en trop parce que la directive concernant le plafonnement des augmentations de salaire à 3 % s'applique à la masse salariale globale du cabinet et non aux augmentations individuelles.

Si M. Simard refuse de se plier à la mise en demeure signifiée cette semaine, l'affaire connaîtra maintenant son dénouement devant les tribunaux.

La police colombienne abat le «baron» de la drogue Pablo Escobar

BOGOTA (AP, AFP) — Seize mois après s'être évadé de prison, le « baron » colombien de la drogue Pablo Escobar, l'un des hommes les plus recherchés de la planète, a été tué, hier, par les forces de sécurité à Medellín.

Pablo Escobar a été abattu sur le toit d'une maison en plein centre de Medellín, capitale de la drogue, par les membres de la force fédérale spéciale d'élite, composée de policiers et de militaires, qui a agi après avoir appris qu'Escobar vivait dans la maison depuis plusieurs semaines.

Au cours de l'opération, le beau-frère d'Escobar, Carlos, et Mario Henao, un de ses lieutenants, Alverao de Jesus Agudelo, ont également été abattus par les forces de l'ordre.

Escobar, 44 ans, était l'un des hommes les plus recherchés du monde.

Le président colombien Cesar Gaviria s'est félicité, hier soir, de la mort de Pablo Escobar et a annoncé que le gouvernement ne baissera pas les bras face aux « narco-trafiquants ».

À Washington, le président Bill Clinton a félicité son homologue colombien et les forces de sécurité colombiennes à la suite de la mort du baron de la drogue, qu'il a qualifiée de « succès ».

À Bogota, Juan Pablo, 17 ans, fils aîné de Pablo Escobar, a promis de venger la mort de son père en tuant tous ceux qui l'ont abattu. « Je vais les tuer tous ces fils de p... », a-t-il déclaré avec rage.

Juan Pablo Escobar réside avec sa mère et sa sœur dans un luxueux hôtel de Bogota depuis que la famille du baron de la drogue a été refoulée lundi d'Allemagne.

Longue traque

Quelques semaines après l'évasion d'Escobar, le 22 juillet 1992, de sa prison de luxe d'Envigado, près de Medellín, les autorités avaient créé un groupe spécial de 2000 hommes, formé de policiers et de soldats d'élite avec pour seule mission de capturer coûte que coûte le baron de la drogue.

En un an, les 2000 hommes

vont réaliser plus de 600 opérations pour capturer Escobar et effectuer pas moins de 12 000 perquisitions à Medellín et dans sa région. Plusieurs des lieutenants du trafiquant seront soit arrêtés, soit abattus tandis que d'autres, comme son frère Roberto Escobar, avaient préféré se rendre.

À partir de la mi-janvier, l'insaisissable Escobar avait défié ouvertement les autorités en organisant jusqu'à la mi-avril sept attentats à la voiture piégée à Bogota, qui feront 36 morts et près de 500 blessés.

Le chef du cartel de Medellín était né en 1949 à Rio Negro, un village de la montagne surplombant Medellín. Fils d'un fermier et d'une institutrice, il avait commencé sa carrière de criminel en revendant des voitures volées et des pierres tombales dérobées dans des cimetières.

Après les assassinats du ministre de la Justice, Rodrigo Lara Bonilla, en 1984, du directeur de quotidien l'Espectador, Guillermo Cano en 1986, puis du candidat libéral à la présidence Luis Carlos Galan en 1989, le gouvernement avait déclaré une guerre totale contre Escobar.

Après de longues négociations avec les autorités, Escobar s'était rendu à la justice le 19 juin 1991 en compagnie de ses principaux lieutenants, pour être incarcéré à la prison spéciale d'Envigado (près de Medellín) dont il a lui-même supervisé la construction.

Cette « prison », équipée de téléviseurs grand écran, jacuzzis, ordinateurs, téléphones, télécopieur, allait devenir le nouveau quartier général du cartel de Medellín.

Le 20 juillet 1992, le gouvernement avait décidé d'en finir avec cette situation et ordonné le transfert d'Escobar dans une autre prison. Escobar s'était évadé deux jours plus tard.



C'est en passant par les toits que les policiers ont réussi à piéger Escobar.

Trahi par son coup de téléphone!

BOGOTA (Reuter) — Ce n'est pas un hasard si Pablo Escobar a été abattu le lendemain même de son 44e anniversaire, car il s'est trahi en téléphonant à sa famille à cette occasion, a déclaré une source proche de la police.

« Mercredi, Escobar a passé de Medellín un coup de téléphone à sa famille, à Bogota. Grâce à un système électronique, nous avons pu localiser l'origine de l'appel (...) et mener l'opération de commando dont le point culminant a été la mort du trafiquant », a-t-on ajouté.

En fêtant son anniversaire, Escobar n'a pu résister à la tentation de parler à son épouse Maria Victoria Henao, son fils Juan Pablo et sa fille Manuela, réfugiés dans un hôtel de Bogota depuis leur retour d'Allemagne.

Medellin supplanté par le cartel de Cali depuis quelques années

BOGOTA (d'après AFP) — Le cartel de la cocaïne de Medellín, qui avait à sa tête Pablo Escobar, a depuis quelques années été largement dépassé par l'organisation rivale de Cali, selon les services anti-drogue américains et colombiens.

À la fin des années 80, selon la DEA (service anti-drogue américain), le cartel de Medellín fournissait au moins 60 % de la cocaïne consommée aux États-Unis. Aujourd'hui, toujours selon la DEA, ce sont les trafiquants de Cali qui fournissent plus de 70 % de la drogue qui arrive aux États-Unis ou en Europe.

Ce retournement tient essentiellement au fait que le cartel de Medellín a été au cours des dernières années pratiquement la cible unique des services colombiens de lutte antidroque alors que l'organisation de Cali n'a été que très rarement inquiétée.

À la différence du cartel de Medellín, celui de Cali qui serait dirigé par les frères Gilberto Rodríguez Orejuela, son frère Miguel et José Santacruz Londono, a tou-

jours préféré la discrétion pour mener ses affaires.

Selon l'hebdomadaire colombien Semana, le cartel de Cali serait composé d'une centaine d'organisations distinctes qui coordonneraient les opérations d'envoi de cocaïne vers les États-Unis ou l'Europe.

Le cartel de Cali contrôlerait également le trafic d'héroïne dont le développement au cours des deux dernières années a pris des proportions inquiétantes, quelque 20 000 hectares étant consacrés à la production du pavot en Colombie.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 2-12-93
5-1-2
8-2-3-0

NOUVEAU SIMONS GALERIES DE LA CAPITALE AGRANDI, REDÉCORÉ...

Au 31 POUR HOMME, PLUS D'ESPACE, PLUS D'EXCLUSIVITÉS

À la CONTEMPORAINE, des IMPORTATIONS, des COLLECTIONS

Rendez-vous sous la COUPOLE pour voir « MÉTAMORPHOSE » une grande fresque signée RICHARD CORTÉS

À VOIR MAINTENANT!

LE MAGASIN À RAYONS LE PLUS SPECTACULAIRE AU CANADA!



LE CADEAU PARFAIT



LA CHEMISE POLAIRE 39.95

Un item-clé pour twik cette saison! elle appréciera sûrement la douceur et la chaleur de la fibre polaire d'une chemise avec ou sans manches unie ou imprimée ethnique. p.m.g.

LA BOÎTE SIMONS



LE CHAPEAU VELOURS NOIR

Une bonne idée pour twik dans la boîte simons! offrez un chapeau rond à bord retourné, surpiqué en velours de coton noir. 18.00



BOUCLES D'OREILLES DORMEUSES

Perles, croix, billes de verre coloré, pierres semi-précieuses, pièces en résine métallisée, autant de petites pièces montées sur fermoir pour les boucles d'oreilles de la saison. une collection de 10.00 à 25.00

MAGASINEZ CE SOIR JUSQU'À 21H00

TOUS LES SOIRS

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 21H00

SAMEDI DE 9H30 À 17H00

DIMANCHE DE 10H00 À 17H00



LE CARDIGAN JACQUARD MODERNE 59.95

Une exclusivité twik dans la boîte-cadeau simons! cardigan encolure V liséré comme une veste, en tricot de coton jacquard géométrique moderne en tons indigo, framboise, forêt, mais et blanc. p.m.g.

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA TROIS

Vandalisme sur les chantiers

SAINTE-CROIX — Malgré l'appel à la modération lancé la veille par certains dirigeants syndicaux, la première journée de débrayage des ouvriers de la construction de la région de Québec a été ponctuée de plusieurs actes de vandalisme.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

Tout au long de la journée, les forces policières en ont eu plein les bras. Elles ont été appelées à exercer une étroite surveillance des manifestants qui se promenaient d'un chantier à l'autre, à bord d'autobus d'écoliers. Le but de cette tournée visait à convaincre les récalcitrants à remettre marteaux et pinceaux et à les appuyer dans leur lutte contre le projet de loi 142.

Si la plupart de ces visites se sont déroulées dans le calme, comme celle suivie de près par LE SOLEIL, sur la Côte-de-Beaupré, il en a été autrement ailleurs, loin du regard des journalistes.

Ce fut le cas à Sainte-Croix de Lotbinière, où un projet d'agrandissement des Fonderies Bibby a été sérieusement retardé, hier midi, lorsqu'une cinquantaine d'ouvriers en colère ont enlevé une partie de la structure de bois retenant des fondations, coulées quelques heures plus tôt. Les dommages sont évalués à plus de 20 000 \$.

Le président de l'entreprise, Claude Massé, n'a pas caché sa «désolation» devant cet acte de vandalisme, commis contre un projet lancé par le Fonds industriel de Sainte-Croix. «Ce projet vise à nous rendre plus compétitif sur les marchés mondiaux, à créer des emplois, et regardez ce qui arrive...»

D'autres actes de vandalisme sur des chantiers de résidences unifamiliales ont été rapportés à

Saint-Flavien, Saint-Apollinaire et Saint-Etienne. Les grévistes ont brisé des fenêtres, arraché des portes, troué des murs. Aucun acte de violence physique n'a toutefois été rapporté.

À Québec, une quinzaine d'individus ont investi les futurs locaux de l'hebdomadaire *Voir*, au 35, côte du Palais, vers 10 h 30. Après avoir chassé deux ouvriers surpris en flagrant délit de travail, ils ont mis l'endroit à sac.

Dans un communiqué, le directeur général du journal, Michel Fortin, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer les actes de ces «fiers-à-bras». «Je ne sais pas si les syndicats pensent susciter un mouvement de sympathie en laissant des imbéciles poser des gestes semblables (...) Nous sommes victimes d'une petite pègre déguisée en travailleurs d'apprentis Al Capone, qui se prennent pour des ouvriers.»

Des méfaits ont également été rapportés au 140, Grande Allée, dans les bureaux de Royal LePage, ainsi qu'à l'Office municipal d'habitation, boulevard Charest.

Un porte-parole policier, Jean Minguy, a indiqué qu'aucun entrepreneur lésé n'avait porté plainte.

En suivant un groupe de travailleurs en grève dans leur tournée des chantiers, hier, LE SOLEIL a été à même de constater que l'exaspération est à son comble. Même si aucun acte répréhen-



Les futurs locaux de l'hebdomadaire « Voir », côte du Palais, ont été saccagés par des grévistes en colère. Le directeur général, Michel Fortin, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer ces actes. En mortaise, Alain Dionne, qui se qualifie de modéré, souligne que « les gars sont crinqués... »

sible n'a été rapporté, les ouvriers ont fait savoir fermement qu'il pourrait en être autrement si les récalcitrants persistaient à ne pas respecter le mot d'ordre.

Même les ouvriers les plus modérés se disent prêts à monter aux barricades pour obtenir le retrait du projet de loi 142, qui vise à déréglementer l'industrie de la construction résidentielle. Alain Dionne, de Saint-Joachim, 23 ans de métier comme menuisier, est de ceux-là.

«J'ai jamais été très militant, mais là je suis enragé. Le gouvernement est en train de créer deux classes de citoyens : les pauvres et les riches. Moi, j'ai investi 6000 heures dans mon métier et je n'ai pas l'intention d'être remplacé par le dernier venu ou travailler à six ou sept piastres de l'heure. Si notre élite québécoise gagne des fortunes, va falloir que les travailleurs gagnent un salaire décent.»

Cette désertion des chantiers est loin de faire l'affaire de cer-

tains propriétaires qui attendent la livraison de leur demeure.

Rue de la Cavée, à Beaufort, une jeune femme n'a guère suscité la sympathie des ouvriers venus arrêter les travaux.

«Soyez humains un peu, si les travaux ne sont pas terminés au 15 décembre, je sais pas où aller rester...»

«Parlez-en à votre ami Cherry» (le ministre du Travail), s'est-on contenté de lui répondre.

Affaire Maltais Travailleurs accusés

BAIE-COMEAU — Le ministère public a porté des accusations de voies de faits et d'intimidation contre des travailleurs de la construction et un conseiller syndical relativement au saccage du bureau du député de Saguenay, M. Ghislain Maltais, survenu il y a une semaine.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

Arrêtés en matinée, les cinq individus ont tous été remis en liberté, en après-midi. Ils font face à des accusations de menaces, intimidation et voies de fait contre l'attaché politique du député, M. Richard Perron. Il s'agit de Roger Gauthier, conseiller de la CSN, Joseph Derosby, Donald Thorn et Serge Desbiens. Un autre homme, Georges Dupuis, a été accusé de voies de fait contre le député Maltais.

Sans avouer que ce dossier revêt un caractère particulier, le procureur de la Couronne, Me Reynold Tremblay, a souligné au SOLEIL qu'il s'agit d'un dossier qui fait beaucoup parler. Des casettes d'enregistrement de Radio-Canada et des photographies de journaux locaux pourraient bien constituer une partie de la preuve de la poursuite.

L'événement s'est produit lors d'une manifestation contre la déréglementation de la construction résidentielle. Les travailleurs ont proféré des menaces envers le député Maltais avant d'utiliser la force pour expulser son attaché à l'extérieur du bâtiment.

Injonction: la cour répond aujourd'hui aux entrepreneurs

QUÉBEC (d'après PC) — Le juge Pierre Bergeron, de la cour supérieure, à Chicoutimi, a pris en délibéré, hier, la requête en injonction provisoire de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec pour ramener le calme sur les chantiers de construction du Saguenay—Lac-Saint-Jean et doit rendre son jugement aujourd'hui.

Lors de l'audition de la requête, hier, l'avocat des quatre syndicats impliqués a soutenu que la demande est trop vague parce qu'elle vise les organismes syndicaux et non les groupes de travailleurs impliqués dans les débrayages illégaux. En outre, a-t-il souligné, il n'y a jamais eu de mot d'ordre de grève.

L'avocat des entrepreneurs a allégué de son côté qu'il était urgent que le tribunal intervienne par l'entremise d'une injonction.

Arrestation

Par ailleurs, les policiers ont procédé hier soir à l'arrestation d'un homme de 47 ans de Le Gardeur, recherché à la suite d'un incident survenu vendredi au bureau du député de Saint-Maurice à l'Assemblée nationale, Yvon Lemire.

Le suspect, qui était recherché, s'est présenté vers 20 h au quartier général de la SQ, à Montréal, en compagnie de son avocat.



Des ouvriers sont allés à la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, pour y débusquer d'éventuels travailleurs.

À Québec, une majorité de travailleurs se rallient Des résistances à la grève

QUÉBEC — Des fissures sont apparues, hier, dans le mouvement de grève de la construction à Québec, qui a cependant rallié une majorité de travailleurs.

par MARCO FORTIER
LE SOLEIL

Une caravane d'ouvriers a parcouru la région pour fermer les chantiers mais ici et là, discrètement, des hommes poursuivaient leur travail malgré le mot d'ordre de débrayage, a constaté LE SOLEIL.

Voyez ainsi cet entrepôt de tôle grise, en banlieue de Québec, qui paraît désert en cette journée de grève illégale. En faisant le tour du bâtiment, on découvre toutefois une camionnette dans la cour arrière. Puis des coups de marteau et des bruits de scie trahissent la présence d'ouvriers.

Ils sont huit à l'intérieur qui tiennent des joints, placent des «deux par quatre» et posent des fils électriques. La grève? Pas question!

À 22,67 \$ de l'heure, la perte d'une journée de huit heures est impensable pour Gilles (nom fic-

tif, les gars craignent les représailles). «J'ai une femme et deux enfants à faire vivre, faut que je travaille.»

Ils sont loin d'accepter la loi 142, qui déréglementerait la construction résidentielle de huit logements et moins. Une loi «dégueulasse et écoeurante» qui, selon eux, ferait baisser les salaires et perdre des avantages sociaux. Mais comme le dit Gilles : «On est contre cette loi-là, c'est bien sûr. Mais la grève, ça va donner quoi?»

«C'est le gouvernement qui décide», renchérit Paul (oui, c'est un faux nom), un contremaître, qui refuse de perdre 24,26 \$ de l'heure pour «faire peur au gouvernement».

Les gars sont unanimes malgré tout : «Lundi on va être là» à la manif de l'Assemblée nationale. «Dire qu'on va perdre le salaire d'une journée...»

Les solages vont craquer

Par ailleurs, le froid menace certains chantiers abandonnés en raison de la grève, estime l'entrepreneur Robert Hamel. Un solage «à l'air libre» risque de se fissurer sous l'effet du gel, dit-il.

«Normalement, tu installes le plancher et le chauffage au plus vite pour protéger le solage», explique M. Hamel.

Un autre entrepreneur, Jean-Marie Meunier, de Saint-Augustin, croit toutefois qu'on peut protéger un solage fort convenablement avec de la paille. «Il y a des gars qui font des solages l'automne et qui ne construisent le reste qu'à l'été», dit-il.

De toute façon, la loi protège les acheteurs de maisons, dit l'agent d'information de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, (APCHQ), Martin Viau. Un consommateur n'a pas à payer pour la réparation d'un solage brisé lors de la construction, dit M. Viau.

Arrêté, Sereno est réexpédié manu militari en Italie

QUÉBEC — Giuseppe Sereno, le «caïd de Porneuf», a été arrêté, hier matin, par les enquêteurs de la Sûreté du Québec pour être réexpédié aussitôt dans son Italie natale.

par ISABELLE DUCAS
LE SOLEIL

C'est dans un motel de Sainte-Foy, dont les autorités de la Sûreté du Québec ont refusé de divulguer le nom, que Sereno a été appréhendé vers 10 h 30. «Il n'a offert aucune résistance à son arrestation et a par la suite été remis aux agents d'Immigration Canada qui devaient l'escorter pour le renvoyer vers son pays d'origine», a indiqué l'agent Camil Gagnon de la Sûreté du Québec. Il devait partir à 21 h hier soir.

Les policiers avaient retrouvé sa trace depuis mardi, mais ils attendaient le bon moment pour lui mettre la main au collet, tout en suivant ses nombreux déplacements.

Un mandat d'expulsion du ministère de l'Immigration avait été émis contre l'individu de 45 ans il y a trois semaines, puisqu'il avait

refusé de quitter le pays de lui-même. Il faisait face à des accusations de trafic de stupéfiants et était en liberté provisoire depuis son arrestation en 1990. Il devait retourner en cour le 7 septembre, mais son expulsion a pour conséquence l'abandon des charges qui pesaient contre lui. La défense de Sereno entendait présenter une requête en cour supérieure pour réclamer l'arrêt des procédures en invoquant avoir subi des délais déraisonnables.

Entré illégalement au Canada en 1966, Giuseppe Sereno en était à son troisième avis d'expulsion. Il avait été expulsé une première fois en 1977, mais était revenu l'année même, pour voir aussitôt un autre mandat émis contre lui. Il était revenu illégalement au pays pour la troisième fois en 1979. Il a toujours clamé son innocence, insistait pour rester auprès de sa conjointe et de ses trois enfants.

Maintenu en vie artificiellement

Le présumé meurtrier du métro se pend dans une cellule de la SQ

MONTREAL (PC) — L'étudiant tchadien Oueibigue Tagui, arrêté relativement au meurtre commis dans le métro de Montréal mardi, était maintenu en vie grâce à un respirateur, hier, à l'hôpital Saint-Luc, à Montréal.

Oueibigue Tagui était pourtant en pleine forme physique, mercredi après-midi, lorsqu'il a fait une brève apparition devant le juge Maurice Johnson, de la cour du Québec, au palais de justice de Montréal, sous une inculpation de meurtre prémédité.

Originaire de l'Afrique centrale, cet étudiant avait été appréhendé la veille par les policiers de la CUM qui le soupçonnaient d'être le responsable d'un crime abominable perpétré à la station de métro Jean-Talon, dans le nord de la ville.

De fait, Tagui s'était lui-même livré à la police, peu avant 17 h mardi, en affirmant être impliqué dans la mort horrible de Manon Paquin, une Longueuilloise de 29 ans décédée après avoir été délibérément poussée sous les roues d'une rame de métro.

Pris en charge par les ser-



Oueibigue TAGUI

gents-détectives P.A. Langlais et Gérard Saint-Germain, de la section des homicides de la police de la CUM, l'étudiant aurait affirmé avoir volontairement provoqué la mort de cette étrangère pour se venger d'une fonctionnaire qu'il tenait responsable de ses échecs pour obtenir une

bourse d'études du ministère de l'Éducation.

Lors d'une perquisition effectuée au domicile de Tagui, avenue Van Horne, dans le quartier Côte-des-Neiges, les policiers montréalais auraient saisi un résumé de son diabolique projet apparaissant sur son ordinateur.

Dans ce document d'une quinzaine de lignes intitulé «Testament» qu'il aurait rédigé quelques heures avant l'horrible drame, Tagui parlerait de son crime en disant avoir même envisagé d'assassiner une amie québécoise, un geste qu'il aurait par la suite repoussé parce que cette dernière était trop gentille!

Oueibigue Tagui se serait rendu à la station de métro Jean-Talon, en pleine heure de pointe, en fin d'après-midi mardi, où il aurait choisi par hasard une innocente victime, Manon Paquin.

La jeune femme, une opératrice de machine à coudre qui venait de terminer son travail, aurait été poussée devant une rame de métro qui arrivait à la station.



Chrétien entérine l'ALENA sans aucune modification

OTTAWA (d'après PC) — Satisfait de ses derniers pourparlers avec les Américains, le premier ministre Jean Chrétien proclamera la loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain afin qu'il puisse entrer en vigueur, comme prévu, le 1er janvier.

Lors d'une conférence de presse tenue immédiatement après une réunion de son cabinet, M. Chrétien a soutenu que le gouvernement canadien avait obtenu ce qu'il réclamait. « Nous n'avons eu à payer aucun prix pour obtenir cela », a-t-il dit à l'intention de ses détracteurs.

Au cours de la campagne électorale, le Parti libéral avait indiqué qu'il voulait renégocier cinq aspects des ententes commerciales : les dispositions touchant l'environnement, l'adoption d'un code des subventions et d'un code antidumping, le mécanisme de règlement des différends et la protection en matière d'énergie.

Dans le dossier de l'énergie, aucun accord parallèle n'a été conclu mais Ottawa a décidé d'émettre une déclaration unilatérale traduisant son interprétation de ce volet de l'entente.

M. Chrétien a soutenu que cet-

te déclaration avait force de loi et qu'elle assurerait au Canada le droit de constituer des réserves en cas de pénurie, tout en protégeant l'accès des produits canadiens au marché américain.

Les partis d'opposition se sont permis de douter de cette interprétation, soutenant que l'accord aurait préséance lors d'un litige.

En matière de dumping et de subventions, les trois pays ont convenu de former un groupe de travail pour négocier des définitions communes d'ici le 31 décembre 1995.

En matière d'environnement et de main-d'œuvre, le gouvernement libéral a dit s'accommoder des accords parallèles négociés par le gouvernement précédent.

Les trois pays ont aussi émis une déclaration commune pour « corriger de fausses interprétations qui ont cours » sur la gestion de l'eau. La déclaration confirme ce que le gouvernement fédéral a toujours dit, c'est-à-dire que l'A-

LENA ne crée aucun droit aux ressources en eau naturelle de l'une ou l'autre partie ».

Dans un communiqué rendu public hier, le président américain Bill Clinton s'est réjoui de la décision de M. Chrétien de proclamer la loi.

Dans un autre communiqué, le représentant américain au Commerce Mickey Kantor a souligné le fait que l'Accord de libre-échange nord-américain demeurerait inchangé.

La décision de M. Chrétien a suscité des remarques sévères de la part du Bloc québécois et des conservateurs.

« Je n'ai jamais cru que M. Chrétien pouvait changer un iota de l'entente après qu'elle ait été entérinée aux États-Unis et au Mexique. C'est du spectacle politique pour permettre à M. Chrétien de ne pas perdre la face », a lancé le critique du Bloc Yvan Loubier.

« On assiste au retour des vieilles tactiques libérales qui est de dire quelque chose durant la campagne électorale et de faire exactement le contraire une fois élu », a dit le conservateur Jean Charest.



Jean Chrétien et son ministre du Commerce international, Roy MacLaren, sont satisfaits des derniers pourparlers avec les Américains, malgré leurs réserves initiales.

Albert Côté ignore les coûts de la création de son ministère

QUÉBEC — Alors qu'un remariage des ministères des Forêts et de l'Énergie et des Ressources est dans l'air, le ministre des Forêts, Albert Côté, n'a pas voulu dévoiler, hier, le montant des sommes qui furent dépensées par l'État, depuis 1990, pour financer le divorce de ces deux ministères.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

« Je n'ai aucune idée de ce montant-là », a répondu Albert Côté aux interrogations du député péquiste de Lavoie, Jean-Pierre Jolivet. Ce dernier a vainement tenté de se faire confirmer par le ministre son chiffre de 32 millions \$.

Le manège a duré pendant quelques minutes à la période des questions à l'Assemblée nationale. M. Côté a référé son critique à la présentation des engagements financiers de son ministère, en novembre dernier, alors que le montant aurait été divulgué.

Jean-Pierre Jolivet a eu beau chercher, mais il n'a rien trouvé dans les transcriptions des engagements financiers. Pourtant, le chiffre est là, assure-t-on au bureau d'Albert Côté. On finit par confier au SOLEIL que le coût de la création du ministère a été de 7 millions \$. Impossible de savoir si ce montant comprend les coûts de déménagement des fonctionnaires, de Charlesbourg à Québec, qui sont évalués à 4,2 millions \$ par le député Jolivet.

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris de bonnes sources que des employés des Forêts, qui étaient en poste à Charlesbourg avant la création du ministère et qui ont déménagé par la suite à Québec, retourneront à Charlesbourg dans les prochaines semaines. Le remue-ménage toucherait une quarantaine de permanents et autant d'employés saisonniers de la direction de la conservation du ministère et de la division des insectes et maladies.

Au ministère des Forêts, on nie ce projet de déménagement de fonctionnaires.

Des cartes de Noël mettent le feu aux poudres au PQ de Montmorency

QUÉBEC — La bisbille n'a de cesse dans la famille péquiste de Montmorency, à la veille de l'assemblée d'investiture de dimanche qui sera déterminante pour l'avenir politique du député-candidat Jean Filion.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

L'un de ses deux adversaires et ancien agent officiel, le notaire Marcel Trépanier, l'accuse de dilapider les fonds publics à ses fins personnelles par l'envoi à ses commettants de cartes de Noël défrayées par son budget alloué par l'Assemblée nationale.

L'aspirant Trépanier soumet que cette initiative, amorcée fin novembre, ne constitue pas un geste illégal, mais il met en doute la « moralité » d'un tel geste. À son avis, il s'agit de « tactiques déloyales », qui n'auraient rien à envier au « duplessisme ».

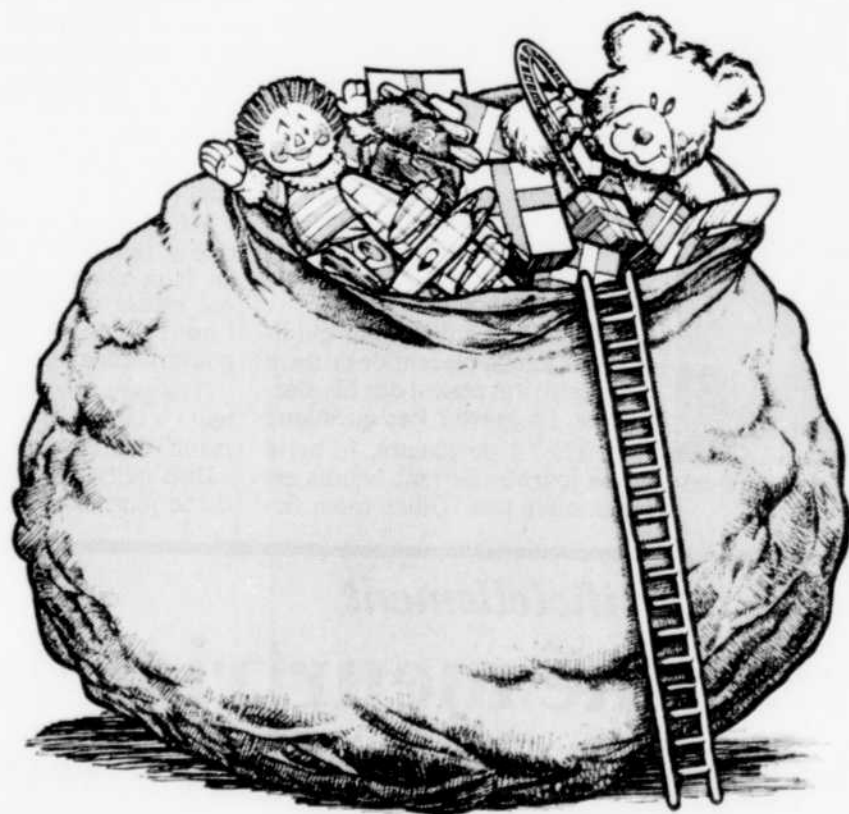
Le député Filion n'a pas retourné l'appel du SOLEIL pour connaître ses commentaires en regard de ce nouveau « jab » de cet adversaire.

La fronde serait telle dans la circonscription qu'une alliance n'est pas exclue entre Marcel Trépanier et le troisième candidat, Raynald Vézina, ex-président de l'association locale, advenant la nécessité d'un deuxième tour de scrutin pour envoyer au plancher le député contesté.

De pétition en contre-pétition, les tensions n'ont cessé de monter dans cette circonscription, où environ 1500 membres en règle auraient droit de vote dimanche.

Le candidat Vézina, manifestement inquiet que les dés ne soient pipés, avait dénoncé le premier choix d'une salle de 250 places assises jugées trop exigües. L'événement se déroulera donc à l'agora de la polyvalente La Seigneurie, à Beauport, qui peut accueillir environ un millier de personnes.

La vraie GRANDE liquidation de Noël

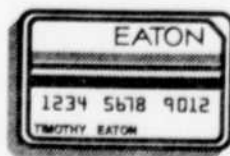


20% à 50% de rabais

sur une foule d'articles intéressants !

De plus, nous payons l'équivalent
de la TPS sur les articles en liquidation !

Achats en personne seulement



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

La cocaïne fait désormais bon ménage avec le tabac et l'alcool

Un important réseau de contrebande est démantelé

QUÉBEC — La contrebande de cigarettes est de plus en plus alléchante pour les trafiquants de stupéfiants, avides de profits rapides. À preuve, cette opération commune de la Gendarmerie royale du Canada et de la Sûreté du Québec qui a permis le démantèlement, au cours des derniers jours, d'une importante organisation regroupant des individus qui avaient étendu leurs activités criminelles au tabac.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

Simon Bédard, 25 ans, de Saint-Luc; Jean-Marc Savard, 27 ans, de Beauport; Gilles Latouche, 40 ans, également de Beauport; et Guy Robert, 26 ans, de Boischatel, ont comparu au palais de justice de Québec, hier après-midi, pour répondre d'accusations de possession et trafic de stupéfiants. Ils demeureront détenus d'ici à leur enquête sur cautionnement, lundi. D'autres accusations seront également portées contre eux par la GRC.

Les enquêteurs de la SQ ont fait appel à leurs collègues fédéraux après avoir constaté que le réseau, qui donnait dans le trafic de cocaïne, s'intéressait également aux cigarettes et à l'alcool de contrebande.

Une vingtaine de perquisitions, menées dans des résidences de Beauport, Notre-Dame-des-Lauréntides, Breakeyville, Val-Bélair, Sainte-Foy, Neufchâtel et le quartier Les Saules, à Québec, ont mené à la saisie d'environ 1000 cigarettes de cigarettes et 270 boîtes de tabac, d'une valeur de 53 000 \$. Aucune bouteille d'alcool n'a toutefois été retrouvée.

Quatre voitures, dont deux fourgonnettes, ayant servi au transport de la marchandise, ont été saisies par la GRC. Quelque 150 g de cocaïne et une somme de 75 850 \$ en argent liquide sont venus s'ajouter à la rafle.

Incluant les quatre têtes dirigeantes de ce réseau, une quinzaine de personnes ont été arrêtées dans le cadre de cette opération policière. Elles comparaitront ultérieurement devant la cour par voie de sommation, pour avoir contrevenu à la loi fédérale sur l'accise.

Les véhicules saisis seront mis à l'encan, une fois l'enquête terminée, mais la priorité d'achat sera donnée à leurs anciens propriétaires. Quant à la marchandise, tout sera détruit, sauf l'argent, qui, versée dans un compte au nom du Receveur général du Canada, servira peut-être à réduire le déficit...



Le porte-parole de la GRC, Yvon Paquet, montre à la presse le résultat du coup de filet effectué conjointement avec la Sûreté du Québec.

Oka: le directeur de la SQ n'a pas cru bon de prévenir le ministre Elkas

MONTREAL (PC) — Le témoignage attendu du directeur général de la Sûreté du Québec Robert Lavigne, hier, devant le coroner Guy Gilbert, a finalement permis de savoir qui, au gouvernement, avait été informé de l'imminence de l'opération policière à Oka, le 11 juillet 1990.

Le chef Lavigne s'est également expliqué sur le droit de refus des policiers quand ils croient que leur vie ou celle des hommes qu'ils dirigent est en danger. Les questions posées à cet égard par le coroner et son adjoint Richard Masson ont suscité de vives objections de la part des cinq avocats représentant la SQ, les officiers, les policiers syndiqués, le directeur Lavigne et le directeur adjoint Marc Lizotte, au point où le coroner a menacé l'un d'eux de déposer une plainte au Barreau.

Il ressort du témoignage du directeur Lavigne qu'il n'a pas communiqué avec le ministre de la Sécurité publique à l'époque, Sam Elkas, ni avec le chef de cabinet du premier ministre Robert Boudreau, soit John Parisella, pour les informer de l'opération policière projetée à Oka.

« Je n'ai jamais confié ou dit au ministre Elkas ou lui ne m'a jamais demandé une intervention pour les 8, 9, ou 10 juillet », a assuré M. Lavigne.

C'est à Mme Hélène Ménard, adjointe du chef de cabinet du ministre Elkas, que le directeur Lavigne a dit, en fin d'après-midi, le

pas eu d'appel », a-t-il dit.

« C'est ma responsabilité de décider s'il doit y avoir une opération policière ou non », a-t-il renchéri.

Opération en cours

Par ailleurs, le directeur Lavigne a confirmé qu'au moment où il était arrivé au bureau vers 8 h 30 le 11 juillet, il avait été informé par Marc Lizotte que « l'opération est en cours ».

Mais contrairement à ce qu'avait prétendu M. Lizotte, M. Lavigne était facilement rejoignable ce matin-là, comme toujours, et il aurait pu être consulté sur le différend entre M. Lizotte et l'inspecteur Jean-Pierre Gariépy quant à la pertinence de faire entrer les policiers du groupe d'intervention dans la pinede malgré les gens armés et les tranchées aperçus dans les heures précédentes.

« J'ai toujours mon téléavertisseur », a-t-il dit.

« S'ils ne sont pas d'accord, il faut absolument qu'ils communiquent avec une autorité supérieure, c'est moi. »

Les 400 armes volées à Mirabel étaient destinées à l'étranger

MONTREAL (PC) — Les quelque 400 armes volées par trois individus masqués et armés, mercredi soir, dans un entrepôt de l'aéroport de Mirabel, étaient destinées à l'Uruguay, à la Suisse et à la Belgique.

Selon un porte-parole de la police municipale de Mirabel, le sergent Daniel Rivest, il s'agit de pistolets, de revolvers, de carabines, de baïonnettes et de couteaux usagés qui devaient être recyclés et dont la valeur totale est estimée à quelque 23 000 \$. Il a dit croire qu'elles étaient toutefois en état de fonctionner.

Ces armes étaient expédiées à l'étranger par la compagnie Century International Arms Ltd, de Saint-Laurent, en banlieue de Montréal.

rapporté à la police depuis un peu plus d'un an par la compagnie Century International Arms.

Radio-Canada rapporte aussi avoir appris que plusieurs des fusils d'assaut AK-47 saisis lors de la crise d'Oka provenaient de stocks achetés en Europe par la Century International Arms.

Joint par Radio-Canada, un porte-parole de la Century International Arms s'est refusé à tout commentaire sur le vol de mercredi soir ou sur les activités de la compagnie.

■ Restaurant ravagé par les flammes

Un début d'incendie qui venait d'éclater dans la cuisine a causé d'importants dommages au restaurant Sam Woo du 3655, boulevard Hamel, hier, peu avant 21 h. Il a fallu éteindre la toiture pour combattre les flammes. Sauf la propriétaire et deux employés, il n'y avait aucun client dans le restaurant.



SALLE PAROISSIALE DE CHARLESBOURG



M. Hilaire Légré

Une réception a lieu ce soir à l'occasion de la nomination de la salle paroissiale et de deux autres salles secondaires. Malheureusement, les membres de la famille ne seront pas associés à l'événement. Hilaire Légré fut pourtant un fils dévoué pour sa communauté et l'utilisation qu'il fit de la salle paroissiale de 1930 à 1960 justifiait que celle-ci porte son nom. Voilà pourquoi les membres de la famille ont refusé, en juin 1993, l'offre du comité de nomination des édifices de la Ville de donner le nom de leur père à la salle bleue. Dans sa lettre datée du 25 octobre 1993, le comité dit regretter la décision de la famille de refuser leur offre, mais n'accepte pas de reconsidérer leur choix de la nomination de la salle paroissiale, pas plus qu'il accepte de fournir à la famille l'évaluation de l'étude du dossier. Le comité a tout de même décidé, de nommer une des salles « Chorale du Vieux Moulin ». Par respect pour cet homme, le comité aurait au moins pu lui donner sa vraie appellation qui est et a toujours été « Chorale des chanteurs du Vieux Moulin ». La famille demande que la correction soit apportée. Le comité de nomination des édifices de la Ville a oublié que la « Chorale des chanteurs du Vieux Moulin » et Hilaire Légré, son directeur artistique, sont inséparables. La famille

Pour jouer dehors, je m'habille chez POLIQUIN !

SKI DE FOND
SKI ALPIN
MARCHE
RAQUETTE
GLISSADE

- Nos vêtements sont plus chauds, plus durables et plus confortables que ceux que vous trouveriez dans un centre d'achats !
- Nous gardons les meilleures marques: LOUIS GARNEAU, CHLOROPHYLLE, ALIZÉE, BANFF
- Nous vous garantissons pleine satisfaction, ou nous vous remboursons !

À LIQUIDER

VETEMENTS D'HIVER
ET BOTTES DE
MARCHE

SOUS-VETEMENTS

LE PLUS VASTE CHOIX
À QUÉBEC:
LOUIS GARNEAU À
PARTIR DE 19 \$

CADEAUX

ORIGINAUX
ÉCHANGEABLES
OU
REMBOURSABLES

POLIQUIN

sportif inc

681-VELO

909 boul. Pierre-Bertrand sud

Manoir Richelieu

FORFAIT NOËL
incluant:
1 coucher, messe de Noël, visite du Père Noël, réveillon avec orchestre, activités de l'hôtel. Pourboires inclus, TPS et TVQ non incluses.

84\$ p.p. en occ. double*

* Aussi disponible, séjour de 2 jours à partir de 121,50\$ p.p. en occ. double/par jour. Gratuit pour enfant de 5 ans et moins, demi-tarif pour les enfants de 6 à 12 ans.

FORFAIT JOUR DE L'AN
incluant:
1 coucher, canapés et mousseux, réveillon, brunch du 1er janvier, activités de l'hôtel. Pourboires inclus, TPS et TVQ non incluses.

133\$ p.p. en occ. double*

* Aussi disponible, séjour de 2 jours à partir de 109\$ p.p. en occ. double/par jour. Gratuit pour enfant de 5 ans et moins, demi-tarif pour les enfants de 6 à 12 ans.

Réservez immédiatement en composant le
1-800-463-2613.

Les perles

Savez-vous que vous pouvez acheter votre collier de perles de culture et d'eau douce au «pouce linéaire»? Choisissez la longueur ainsi qu'un élégant fermoir dans notre collection complète. Un collier à votre goût, un prix spécial sur mesure...

WRS SAARD
BIJOUTIER JOAILLIER

2461, chemin St-Louis,
Sillery
653-3115

REALISATION
• RESTAURATION
• REPARATION DANS NOS
ATELIERS

Agent officiel
OMEGA

Reverts 100%
TIMEX PERLES

Ouverte
dimanche
de 11 h à
17 h

DERNIÈRE CHANCE AVANT NOËL!

HO, HO, HO!
LE PAIEMENT

AUCUN ACOMPTE*! AUCUN INTÉRÊT!

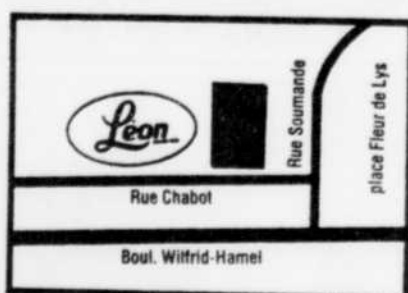
AUCUN PAIEMENT AVANT

UN AN!

**SUR TOUS LES MEUBLES! TOUS LES ÉLECTROMÉNAGERS!
 TOUS LES AUDIO-VIDEO! ABSOLUMENT TOUT!**

DERNIER WEEK-END!

**AUCUN
 ACHAT
 MINIMAL!**



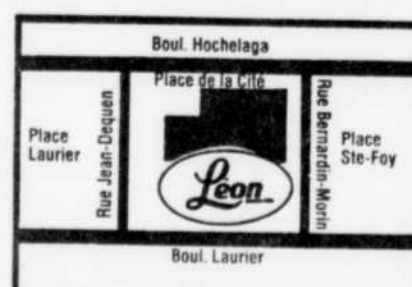
VANIER 100, Chabot, à proximité des Halles Fleur de Lys
 683-9600

GRATUIT
 UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE
 Achat de 199 \$ et plus. Quantité limitée.
 Détails en magasin.

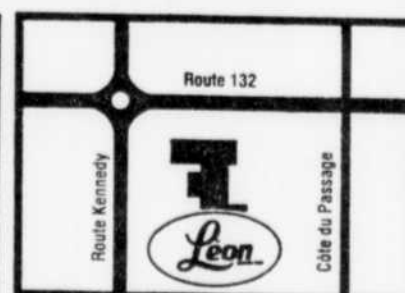
**AUCUNS
 FRAIS
 DISSIMULÉS!**



**AUCUNS
 FRAIS DE
 LIVRAISON*!**



SAINTÉ-FOY 2600, boul. Laurier, Place de la Cité
 657-6902



LEVIS 300, côte du Passage, Galeries Chagnon
 835-0606

* S.A.C. Toutes les taxes sont payables au moment de l'achat. Tous les articles sont offerts jusqu'à épuisement des stocks. Les prix peuvent varier selon la région, le choix d'un magasin à l'autre. Paiement dû le 15 novembre 1994. Le rabais "emportez" n'est pas applicable sur tous les achats. La promotion de paiement n'est pas accordée à notre Coin des soldes. Détails en magasin pour les zones de livraison désignées.

LE PREMIER SUPERMAGASIN-ENTREPÔT AU CANADA

LE CADEAU PARFAIT!



OFFREZ DES CERTIFICATS-CADEAUX LÉON AUX MONTANTS DE 50 \$ ET 100 \$. UN CADEAU SOUHAITÉ!

**HEURES D'AFFAIRES DE NOËL:
 OUVERT TOUS LES SOIRS**

DU LUNDI AU VENDREDI 9h à 21h
 LE SAMEDI 9h à 17h
 LE DIMANCHE 12h à 17h



CONSULTEZ
 NOTRE
 SUPERBE
 CAHIER
 DE NOËL

Pour freiner la progression à la hausse du salaire moyen des fonctionnaires

Daniel Johnson admet qu'il faudra modifier la loi

QUÉBEC — Le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, admet que le gouvernement a « une difficulté réelle » à classer adéquatement ses fonctionnaires mais soutient que des efforts ont déjà été entrepris pour pallier les constatations du vérificateur général, Guy Breton.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

M. Breton évaluait mercredi à 715 millions \$, sur les dix prochaines années, le coût d'une tendance gé-

néralisée dans la fonction publique à faire augmenter les salaires des fonctionnaires en les reclassant dans une catégorie d'emploi mieux rémunérée, même si leur tâche ne change pas.

Pour le président du Conseil du Trésor, les prévisions du vérificateur général présument que rien ne sera fait pour corriger la situation. M. Johnson soutient que déjà 12 000 évaluations et classifications d'emplois ont été réalisées depuis deux ans et que les projets de loi 198 et 102 devraient également avoir un effet sur cette situation.

Le ministre reconnaît cependant qu'il faudra modifier la Loi sur la fonction publique si l'on veut corriger toutes les situations dénoncées par M. Breton. La loi stipule en effet que le traitement d'un fonctionnaire est maintenu au même niveau même si le classement de son poste de travail est revu à la baisse.

Interrogé hier par le critique péquiste Jacques Léonard qui dénonçait le « laxisme » gouvernemental, M. Johnson a également soutenu que la progression à la hausse du salaire moyen des fonctionnaires s'explique aussi par une mutation du profil de la fonc-

tion publique : on y compte 2000 ouvriers de moins qu'il y a 10 ans et 1500 professionnels (mieux payés) de plus.

Nouveau projet de loi

De son côté, le ministre de la Justice Gil Remillard compte en grande partie sur son nouveau projet de loi instituant le conseil d'administration des tribunaux judiciaires pour pallier les nombreuses lacunes constatées par le vérificateur général dans l'administration de la justice.

« On doit respecter la magistrature et leur permettre, aux juges, d'administrer leur budget, le budget qui concerne leurs dépenses, comme on doit respecter la juridiction du gouvernement », soutient le ministre. Inscrit en préavis au feuillet de l'Assemblée nationale, hier, le projet de loi vise à

établir l'autonomie administrative des tribunaux et « marquer la distinction entre le judiciaire, le législatif et l'exécutif.

Quant à certaines dépenses jugées somptuaires par le vérificateur Guy Breton, le ministre invite à ne pas juger « l'ensemble de la magistrature à partir de cas isolés. »

M. Remillard admet que certains palais de justice vivent des situations difficiles parce qu'ils « sont débordés » et qu'il faudra se donner des règles « plus strictes » quant à l'entreposage des objets saisis.

En ce qui regarde les témoins assignés et qui ne comparaissent pas, le ministre soutient qu'on peut difficilement empêcher complètement ce phénomène, notamment lorsqu'un accusé décide de plaider coupable à son arrivée en cour alors que les témoins ont été assignés par la couronne. Le vérificateur évaluait à 6 millions \$ le coût du temps supplémentaires payé aux policiers assignés et ne comparaissant pas. « Ça peut paraître important comme montant mais la justice doit suivre son cours et il y a un prix à payer pour ça », tranche Gil Remillard.

Loi électorale enfreinte

QUÉBEC (PC) — Trois entreprises viennent d'être condamnées à des amendes variant de 200 \$ à 500 \$ pour avoir enfreint la loi électorale lors du référendum de l'automne 1992 sur l'Accord de Charlottetown. Le juge Jean Parent, de la Chambre pénale de la Cour du Québec, a condamné Air Canada à payer 200 \$ d'amendes pour avoir distribué à son personnel de la propagande en faveur de la cause du OUI lors du référendum. Une imprimerie, Bowne inc., a illégalement imprimé 13 000 exemplaires d'un discours du président de Bombardier, Laurent Beaudoin, pour distribution aux employés de cette dernière entreprise. L'amende est de 500 \$. De même, l'Union des artistes (UDA) s'est vue imposer une amende de 500 \$ pour avoir distribué à ses membres un bulletin interne favorisant l'option du NON. La loi électorale stipule que seul un agent officiel d'un candidat ou, lors d'un référendum, l'agent officiel d'un comité national, est autorisé à effectuer des dépenses pendant une période électorale ou référendaire. Il est donc interdit à des « tiers », c'est-à-dire des groupes de pression, des entreprises ou des syndicats, d'effectuer des dépenses favorisant la victoire d'un candidat ou d'une option.

Panneau anti-Québécois

Trois Québécois ont plaidé coupable, hier, dans l'État de New York, à l'accusation d'avoir érigé en territoire américain, en juillet dernier, un panneau dénonçant les lois linguistiques du Québec. Gérard Monpetit, 47 ans, Rita Monpetit, 52 ans, et Georges André Daudelin, 35 ans, ont été condamnés à des amendes de 250 \$ chacun.

Rappel des pandas Nicolas



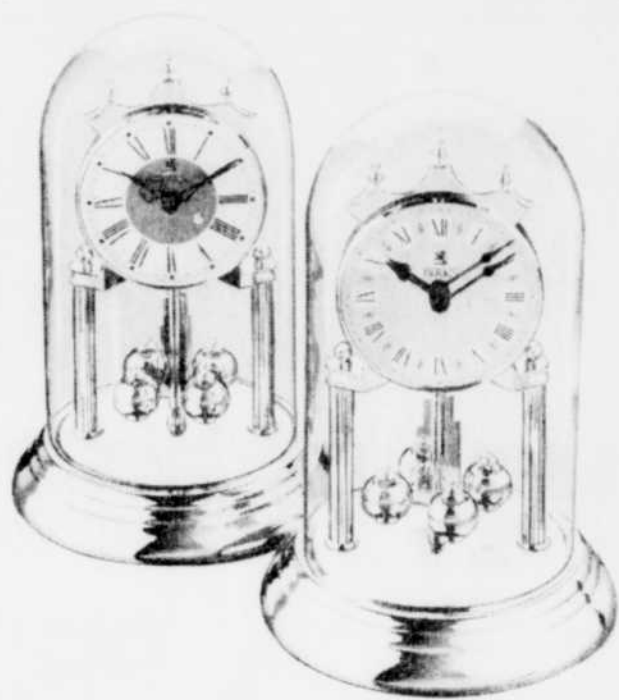
SVP, retournez votre panda Nicolas. Il est mal en point!

Nous sommes désolés, mais nous devons rappeler nos pandas Nicolas noir et blanc, version 1993, parce qu'il est possible qu'un oeil se détache et soit avalé par un jeune enfant qui pourrait s'étouffer. Afin de prévenir un regrettable accident et pour assurer à nos clients un Noël sécuritaire, nous préférons retirer du marché tous les pandas Nicolas, version 1993.

Si vous avez acheté un panda Nicolas, version 1993, veuillez le retourner à un magasin la Baie. Vous serez remboursé. En tenant compte du nombre de pandas vendus, la Baie fera don à des organismes de charité de l'argent comptabilisé à ce jour. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson



PENDULES BIRKS

Qu'on les offre en cadeau ou qu'on se les procure pour soi-même, ces deux horloges quartz sont parmi les objets les plus populaires chez notre clientèle.

Dôme en verre sur socle en métal.
23 cm de hauteur.

Prix courant 85 \$
Maintenant **55 \$** chacune

Garantie Birks de deux ans
Pile incluse



BIRKS

PLACE STE-FOY, 653-4035



ÉCLOSION D'AMOUR

BAGUES DE FIANÇAILLES À DIAMANT

La vaste collection de bagues Birks comprend des centaines de styles originaux et uniques, à l'image de votre amour.

CLUB PRESTIGE DE BIRKS

Avec tout achat de plus de 1 000 \$, vous ne versez que 20 % du montant et réglez le solde en six versements mensuels, sans intérêt.



BIRKS

PLACE STE-FOY, 653-4035

LE MONDE



L'OTAN rejette un élargissement immédiat à l'Est

BRUXELLES (AFP, PC, Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont décidé, hier, de ne pas accepter, pour le moment, les demandes d'adhésion formulées par les pays qui adhéraient au défunt Pacte de Varsovie.

Par ailleurs, l'Alliance atlantique a offert sa coopération à ces pays en vue d'avoir une « partenariat pour la paix ».

Ces deux décisions vont plaire à la Russie qui craignait de se retrouver isolée par l'expansion de l'OTAN.

« Il y a eu unanimité sur le fait que l'élargissement (de l'OTAN)

n'était pas à l'ordre du jour dans l'immédiat », a-t-on déclaré de source proche de l'OTAN. Mais les ministres ne sont pas unanimes sur le rythme auquel il convient d'accepter de nouveaux membres.

« Dans deux ou trois ans, il faudra trouver autre chose » pour les pays de l'Est, a-t-on indiqué de source diplomatique. Le sommet de l'OTAN, prévu les 10 et 11 jan-

vier à Bruxelles, devrait adopter le projet Partenariat pour la paix. Mais il ne devrait pas fixer autre chose que des perspectives d'adhésion pour les pays de l'Est, ajoute-t-on.

Le partenariat peut leur ouvrir la voie à une adhésion à l'OTAN, mais celle-ci n'est pas automatique. Ces pays devront prouver qu'ils apportent quelque chose à l'OTAN. La plupart des frais seront assumés par les pays de l'Est (ou neutres) qui décideront d'y participer, a-t-on indiqué de source proche de l'OTAN.

Le partenariat est aussi ouvert à la Russie et à l'Ukraine. Mais, selon une source diplomatique, il est exclu que celle-ci entre un jour dans l'OTAN.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, André Ouellet, a dit que le Canada appuyait les décisions prises hier, parce qu'elles permettraient d'accroître la coopération dans des domaines comme le maintien de la paix, la planification de la défense et le contrôle des armements.

La Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont notamment

demandé de pouvoir adhérer à l'OTAN, en guise de sécurité contre une Russie instable et une Europe aux prises avec des tensions régionales depuis la fin de la Guerre froide.

Le « partenariat pour la paix » prévoit notamment d'offrir à la Hongrie, la Pologne et la République tchèque — candidats les plus résolus à adhérer à l'OTAN — des manoeuvres communes et des opérations conjointes de maintien de la paix en Europe.

Aujourd'hui, la Russie devrait proposer une initiative qui vise à

empêcher l'élargissement de l'OTAN jusqu'à ses frontières occidentales. Son ministre des Affaires étrangères, Andrei Kozyrev, devrait notamment donner des détails sur son idée d'un nouveau système de sécurité européen, dans lequel Moscou jouerait un rôle plein et entier.

La Russie a également exprimé des inquiétudes face à la mauvaise volonté de l'Ukraine à remplir ses obligations en matière de réduction des armements nucléaires stratégiques.

Une inquiétude partagée par l'OTAN.

QUAND NOUS CONCEVONS NOS PRODUITS, VOUS OCCUPEZ LA PREMIÈRE PLACE; QUAND NOUS LES LANÇONS, NOUS OCCUPONS LA PREMIÈRE PLACE.

Les concepteurs de Sharp ne créent des produits qu'après vous avoir parlé, vous avoir observé, vous avoir écouté. Quand nous avons décidé de créer un caméscope révolutionnaire, nous vous avons demandé ce que vous vouliez. Vous nous l'avez dit et nous avons été les premiers à vous le donner.

Au printemps de 1993, nous avons lancé le **Viewcam^{MD}** de Sharp. Vous vouliez un caméscope plus facile à utiliser. Nous avons donc éliminé le viseur traditionnel pour le remplacer par un grand écran couleur à ACL. Maintenant, au lieu d'être l'« esclave » du viseur, vous pouvez filmer sans rien manquer du spectacle.

Vous vouliez un caméscope plus souple. Nous avons donc conçu un objectif pivotant qui vous donne des images comme vous n'en avez jamais vues, qu'elles soient filmées au-dessus de votre tête ou à ras du sol. Et, pour vous retrouver dans l'image, vous n'avez qu'à faire pivoter l'objectif de 180 degrés. Aucun caméscope n'est aussi créatif.



Vous souhaitiez visionner, instantanément, en couleur et avec le son, ce que vous veniez de filmer. Nous avons fait ce qu'il fallait. Tous peuvent maintenant

admirer avec vous, sur un grand écran de visionnement

en couleur, les dernières images filmées. Vous nous avez inspirés pour créer toute la gamme des **Viewcam** de Sharp. À notre tour, nous avons inspiré nos concurrents qui viennent de lancer leur propre version du Viewcam.

Nous sommes heureux qu'ils aient fini par vous écouter. Quant à nous, nous sommes très fiers de vous offrir les produits que vous désirez, et d'être les premiers à le faire.

Wayne et Ty Gretzky filmés avec le nouveau VL-E30 à écran de visionnement de 3 po.

SHARP
VIEWCAM
UNE VÉRITABLE INNOVATION

Pour plus de renseignements sur le Viewcam de Sharp, composez le 1-800-561-7735 (Québec)



CAMÉSCOPES • TÉLÉVISEURS • MAGNÉTOSCOPES • SYSTÈMES DE PROJECTION ACL • AUDIO • MICRO-ONDES.

L'image à l'écran est simulée.

SHARP
DES PRODUITS SHARP
INCOMPARABLES

■ Début d'une mission cruciale de la NASA

CAP CANAVERAL (AFP) — Le vol spatial sur lequel la NASA mise beaucoup depuis des années pour prouver son savoir-faire a débuté en beauté, hier, avec le lancement de la navette Endeavour chargée d'une mission de réparation en orbite du télescope spatial Hubble. Durant 11 jours, les sept membres de l'équipage (six hommes et une femme) vont avoir pour mission de réparer l'énorme engin. Hubble mesure 13 mètres de long, plus de quatre mètres de diamètre et pèse 12 tonnes. Le télescope, lancé en avril 1990, souffre de « myopie » en raison d'un défaut de fabrication de son miroir principal. Une partie de la mission consiste à placer des verres correcteurs. Ce soir, la navette doit se rapprocher du télescope et le saisir avec son bras robot.

■ Beijing et Londres au bord de la rupture

BEIJING (AFP) — La Chine et la Grande-Bretagne, engagées depuis huit mois dans de difficiles négociations sur l'avenir de Hong Kong, sont parvenues, hier, au point de rupture, le gouverneur de la colonie, Chris Patten, ayant annoncé qu'il présenterait le 15 décembre un projet de réforme électorale en dépit de l'opposition de Beijing.

■ Tuerie en Californie

OXNARD, Californie (Reuter) — Un forcené a tué trois personnes et en a blessé cinq autres, hier, dans un bureau de chômage de Californie avant de blesser mortellement un agent de police lancé à sa poursuite. Il a ensuite été abattu par la police dans une ville voisine. L'homme est entré calmement dans le bureau de chômage d'Oxnard, au nord-ouest de Los Angeles. Il a sorti un fusil et a ouvert le feu sans un mot, ont déclaré des témoins.

■ Le président allemand agressé

HAMBURG (AFP) — Le président allemand Richard von Weizsäcker a été légèrement blessé au visage, hier soir, à Hambourg par un déséquilibré, qui l'a frappé d'un coup de poing avant d'être maîtrisé. Weizsäcker, 73 ans, a été légèrement blessé au nez et aux lèvres.

■ Rame de métro sans conducteur

LONDRES (AFP) — Une rame du métro londonien a parcouru, hier matin, sans conducteur, mais avec 150 passagers à bord, près de deux kilomètres sur la ligne Piccadilly, qui dessert notamment l'aéroport de Heathrow. Le conducteur était descendu à la station de King's Cross pour vérifier un problème dans l'ouverture des portes de la rame. Les huit voitures se sont alors mises en mouvement, passant à près de 60 km/h et sans s'arrêter à la station suivante, sous les yeux héberlués des usagers qui attendaient sur les quais. La rame « folle » a finalement pu être stoppée par un feu rouge entraînant un arrêt automatique.

■ Controverse au Japon

TOKYO (AFP) — Le ministre japonais de la Défense, Keisuke Nakanishi, a remis sa démission hier, un jour après s'être déclaré pour une révision de la constitution pour faire jouer au Japon un rôle militaire accru. Mercredi soir, le ministre avait publiquement jugé que « s'en tenir pieusement à un document écrit il y a un demi-siècle n'est pas malin à une époque de changements dramatiques ». À la fin de la guerre et sous la pression des alliés, le Japon s'était doté d'une nouvelle constitution par laquelle il renonçait à jamais à l'usage de la force pour régler un différend international.

La menace des islamistes se réalise

Un Espagnol tué en Algérie

ALGER (AFP, Reuter) — Des militants islamistes ont assassiné, hier, un Espagnol dans un attentat à une centaine de km d'Alger.

C'est le premier attentat contre un étranger depuis l'expiration, mardi dernier à minuit, d'un ultimatum des islamistes demandant le départ des ressortissants étrangers d'Algérie dans un délai d'un mois.

L'attentat, dont les circonstances

précises demeurent inconnues, a eu lieu sur une route nationale peu fréquentée.

L'ultimatum exigeant le départ des étrangers d'Algérie était contenu dans un message remis par ses ravisseurs à Michèle Thevenot, l'un des trois fonctionnaires du consulat de France à Alger enlevés le 24 octobre, peu avant sa libération le 31 octobre.

Avec Lopez Bailen, huit étrangers ont été tués depuis le 21 septembre. Deux techniciens français, deux officiers instructeurs russes, trois techniciens latino-américains avaient été tués durant les mois de septembre et d'octobre, avant l'enlèvement des trois agents du consulat de France.

Malval démissionnera si Aristide conserve une position trop rigide

WASHINGTON (Reuter, AFP) — Le premier ministre haïtien Robert Malval s'est entretenu pendant plus de trois heures, hier, à Washington, avec le président en exil Jean-Bertrand Aristide, mais n'est pas revenu sur sa décision de quitter son poste dans deux semaines.

Malval, arrivé mercredi soir dans la capitale américaine pour rendre compte à Aristide de la situation en Haïti, a refusé de répondre aux questions des journalistes. Toutefois, des sources haïtiennes et américaines ont indiqué que le premier ministre avait indiqué au président Aristide qu'il s'en tenait à sa décision de démissionner le 15 décembre à moins d'un déblocage majeur dans la crise haïtienne.

L'entretien s'est tenu au domicile du président en exil dans le quartier résidentiel de Georgetown.

« Malval a dit à Aristide qu'il devra trouver rapidement un plan de négociation ou se résigner à reprendre son poste à Port-au-Prince », a dit une source proche des discussions. « Si Malval démissionne, Aristide n'a plus de présence en Haïti », a ajouté la source.

Mercredi, le secrétaire d'État américain Warren Christopher a

déclaré que les États-Unis tenteraient d'empêcher la démission de Malval.

Une source diplomatique a indiqué que Malval se trouvait dans une position idéale pour obtenir des concessions de la part du président Aristide. Ce dernier, depuis la signature de l'accord de Governors Island en juillet, a maintenu une attitude assez rigide alors qu'il est devenu évident que le général Raoul Cédras, le chef des militaires, contrôlait toujours la situation en Haïti, malgré l'adoption de sanctions internationales. « Les militaires veulent toujours leur part du gâteau, mais ils ne veulent pas tout le gâteau », a dit cette source.

Les USA réévaluent leurs options militaires en Corée

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a annoncé, hier, qu'elle procède à « une réévaluation de ses options » dans la péninsule coréenne, y compris de son dispositif militaire, mais a assuré qu'il s'agissait là d'un processus tout à fait normal.

Dee Dee Myers, porte-parole du président Bill Clinton, a aussi indiqué que les États-Unis attendaient une réponse très prochainement de la Corée du Nord à la proposition qu'ils lui ont faite la semaine dernière concernant son programme nucléaire et le refus de Pyongyang de rouvrir ses installations aux inspections internationales.

Parlant d'un « processus graduel », elle a précisé que l'administration avait récemment entrepris d'examiner ses options en fonction de l'évolution de la situation. Elle a confirmé que cet examen s'étendait au commandant des quelque 35 000 soldats américains stationnés en Corée du Sud, le général Gary Luck.

Après une rencontre à la Maison-Blanche entre le président Clinton et son homologue sud-coréen Kim Young sam, les États-Unis avaient présenté, le 24 novembre, aux Nord-Coréens, lors d'une réunion à New York, un projet de solution globale à la crise entre les deux Corées.

Pas d'accord sur le partage de la Bosnie

GENÈVE (AFP, AP, Reuter) — Les parties au conflit bosniaque ont mis fin, hier, à une nouvelle ronde de négociations, sans avoir pu s'entendre sur un partage de la Bosnie et de sa capitale.

Le président de Bosnie-Herzégovine Alija Izetbegovic a affirmé, hier soir, qu'il n'avait pu obtenir de progrès après trois jours de négociations avec les parties serbes et croates et a annoncé son départ de Genève dans la soirée.

Toutefois les médiateurs internationaux et les Serbes ont qualifié les conversations de constructives. Selon le médiateur Thorvald Stoltenberg, et le leader serbe Radovan Karadzic, parlant séparément, les négociations ont eu lieu dans une bonne atmosphère et devraient sans doute reprendre avant Noël.

Les deux parties se sont concentrées cette semaine sur le futur statut de Sarajevo et le dirigeant serbo-bosniaque Radovan Karadzic avait déclaré quelques heures plus tôt qu'elles étaient tombées d'accord sur la création de deux villes jumelles, ce qu'a nié le premier ministre bosniaque Haris Siladzic.

L'IRA s'oppose à un cessez-le-feu

BELFAST (AP) — L'Armée républicaine irlandaise (IRA) n'a jamais proposé de cessez-le-feu permanent comme condition à la tenue de négociations avec les autorités de Londres ainsi que ces dernières le prétendent et elle ne le fera jamais, a déclaré, hier, Gerry Adams, le président du Sinn Féin -branche politique de l'IRA- à la veille d'un sommet anglo-irlandais.

« Elles disent que les républicains irlandais sont prêts à se rendre. C'est un mensonge », a affirmé Adams à Belfast. « Notre engagement dans la lutte est ferme et inébranlable ».

Ces propos provoquants ne font qu'ajouter aux difficultés qui attendent le premier ministre britannique John Major et son homologue irlandais Albert Reynolds lors d'une rencontre prévue aujourd'hui à Dublin pour tenter de parvenir à un accord sur les principes d'une paix future en Irlande du Nord.

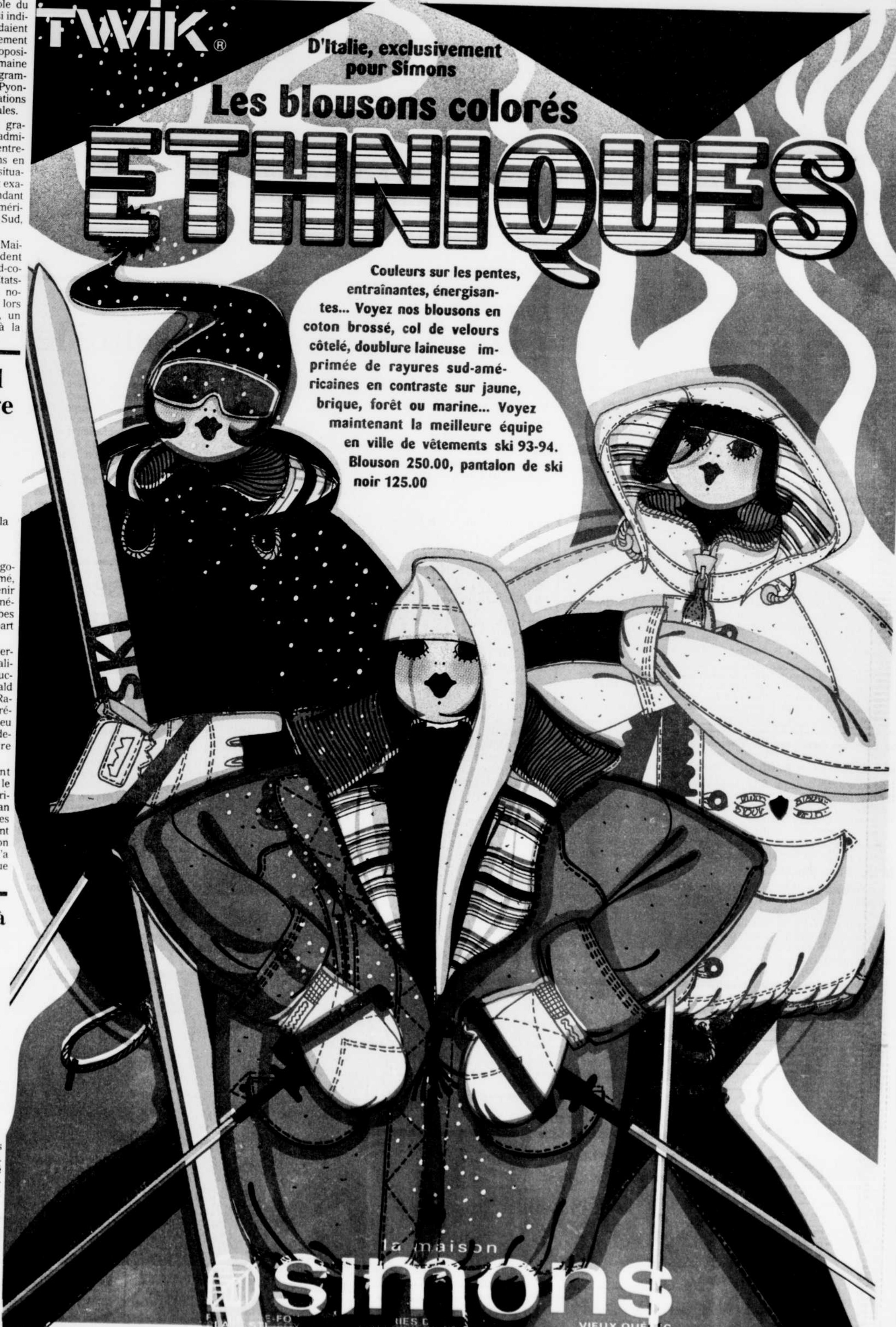
FAWIK®

D'Italie, exclusivement pour Simons

Les blousons colorés

ETHNIQUES

Couleurs sur les pentes, entraînant, énergisantes... Voyez nos blousons en coton brossé, col de velours côtelé, doublure laineuse imprimée de rayures sud-américaines en contraste sur jaune, brique, forêt ou marine... Voyez maintenant la meilleure équipe en ville de vêtements ski 93-94. Blouson 250.00, pantalon de ski noir 125.00



la maison
simons
VIEUX QUÉBEC

LES ARTS ET SPECTACLES



La petite Mui ne dira mot que pour le nécessaire, dans le film de Tran Anh Hung.

«L'odeur de la papaye verte» Une oeuvre splendide, aux images éloquentes

La vieille domestique, Ti, se fait vieille. La petite Mui arrive donc à Saigon, à pied, de sa lointaine campagne. Cette gamine de dix ans prendra bientôt la relève dans une famille aisée qui a l'habitude de se faire servir.

une critique de LÉONCE GAUDREAU
LE SOLEIL

L'action de *L'odeur de la papaye verte* se situe au début des années cinquante. La guerre d'Indochine n'a pas encore cédé la place à celle du Vietnam. Seuls les couvre-feux viendront rappeler cette réalité. Mais c'est sans importance pour la petite Mui qui deviendra grande. Son avenir paraît aussi prévisible que le mûrissement saisonnier de la papaye qu'elle verra se transformer avec ravissement de fruit en légume.

Le spectateur pénètre dans ce nouveau foyer en même temps que la gamine, toujours en se faisant discret, par caméra interposée. Tout comme la petite témoignera de sa condition face à ses patrons, en gardant la tête légèrement inclinée et ne disant mot que pour le nécessaire. Un exceptionnel long plan-séquence fait d'un lent travelling latéral impose dès le départ le ton de cette oeuvre splendide, à la photo-

graphie lumineuse.

En près de deux heures, le jeune cinéaste d'origine vietnamienne, Tran Anh Hung, nous fera connaître l'intimité de cette famille, ses secrets. Il y parviendra par de fines observations, délaissant l'inutile pour s'attarder aux gestes, aux mouvements les plus significatifs. Par exemple, la chute de la sève de la papaye sur les feuilles, ou les fourmis trop occupées dans leur travail pour pouvoir prévenir le piège de la cire de bougie monté par un jeune garçon avide de sensations.

Très peu de paroles sont prononcées. Les gestes, les regards, les silences sont d'une telle éloquence qu'on se croirait vraiment à Saigon, en 1953. Pourtant, le cinéaste a entièrement tourné son film en studio à Paris. Tran Anh Hung méritait amplement la prestigieuse Caméra d'Or que Cannes lui a remise pour ce premier long métrage. Le Clap nous offre la chance de voir ce film en version originale. Une chance pour les cinéphiles.

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE, drame de mœurs écrit et réalisé par Tran Anh Hung. Phot.: Benoît Delhomme. Mus.: Ton-That Tiet. Int.: Tran Nu Yên-Khê, Lu Man San, Trung Thi Loe, Nguyen Anh Hoa. France-Vietnam, 1993, 100 min. En v.o. vietnamienne avec s.-t. français, jusqu'au 30 décembre.

■ Théâtre pour ados au cégep Garneau

Une compagnie de Laval, Bluff, l'une des rares troupes québécoises de théâtre dédiée au public adolescent, présente ce soir, à 20 h, à l'auditorium du cégep François-Xavier-Garneau, *Les Mercenaires*, de Pierre-Yves Bernard. Marqué au coin de l'humour et de la nouvelle danse, le spectacle, d'une « atmosphère drôlement rock'n roll », paraît-il, raconte l'histoire de quatre jeunes (deux filles et deux gars) résolu à « à trouver leur place au soleil ». Renseignements au 688-8310.

■ Noël Traditionnel

Jean-François Lapointe, le baryton bien connu, chante ce soir des airs rattachés à la fête de la Nativité à l'église Saint-Michel de Sillery lors d'un concert intitulé *Noël Traditionnel*. François Leclerc, guitare et luth, Nicole Boivin, flûte, participeront également à cette audition où l'on pourra également entendre des noëls anciens, joués à la flûte à bec et au luth, ainsi que des extraits de *Casse-Noisette*, à la flûte traversière et à la guitare.

«Mrs. Doubtfire» avec Robin Williams et «L'ange de musique» de Zanussi

Deux films qui aiguisent la curiosité

QUÉBEC — La programmation des salles de la région de Québec ne s'enrichit aujourd'hui que de deux films. Le Charest et le Lido proposent *Mrs. Doubtfire*, comédie de mœurs dans la lignée de *Tootsie*. Cette fois, c'est Robin Williams qui se fait androgyne et enfle soutien-gorge, corset et jupe pour mystifier son entourage et plus particulièrement son ex-femme (Sally Field).

par LÉONCE GAUDREAU
LE SOLEIL

Pendant ce temps, le Clap maintient sa vocation de nous faire connaître le cinéma étranger en affichant *L'ange de musique* (*The Silent Touch*) du réalisateur polonais Krzysztof Zanussi (*L'année du soleil tranquille*). Cette production anglo-danoise, mettant en vedette Max von Sydow et Lothaire Bluteau, évoque le drame d'un maître de musique réduit au silence. Impossible d'en dire plus puisque ce film n'a pu bénéficier d'une projection de presse.

Outre ces deux nouveautés, les salles proposent d'excellents choix, dont *Un monde idéal* de et avec Clint Eastwood, ainsi que Kevin Costner dans le rôle d'un étrange kidnappeur qui se liera



Robin Williams dans le film «Mrs. Doubtfire»

très profondément avec son jeune otage. Les passionnés des dinosaures de Spielberg reverront leurs gentilles bêtes dans un agréable dessin animé, *We're Back*, présenté en version originale anglaise.

Il a aussi le *Casse-Noisette* avec le jeune Macaulay Culkin et *M. Butterfly* avec Jeremy Irons. Enfin, il ne faut pas négliger les choix très variés du Clap (*L'odeur*

de la papaye verte, *Bleu, Mazeppa*, *A cause d'elle* et *Le long silence*), sans oublier *La leçon de piano*, ce chef-d'oeuvre qui attire un très vaste public au Charest et aux Galeries de la Capitale.

L'inquiétude s'installe dans les conservatoires

Liza Frulla n'a pas rassuré les élèves

QUÉBEC — L'inquiétude règne dans les conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec, cela tant parmi les professeurs que chez les élèves.

par MARTINE R-CORRIVAULT
LE SOLEIL

Mercredi soir, la ministre de la Culture, Liza Frulla, n'a pas réussi, lors d'une rencontre avec les représentants des élèves des conservatoires de musique de Montréal, Québec et des régions, à les rassurer sur les impacts que risque d'avoir le projet de loi 135

qui sera soumis pour étude en commission parlementaire, la semaine prochaine.

Et aujourd'hui, les professeurs expliqueront, lors d'une conférence de presse, quels points du projet de loi leur inspirent le moins confiance.

Dans un communiqué réagissant au « concert » spontané offert au parlement par un groupe d'é-

lèves en musique, mercredi, la ministre réaffirme que la pièce législative transformant l'actuel statut du Conservatoire en corporation autonome facilitera « une implication accrue des professeurs et des élèves dans la gestion » et favorisera « la concertation avec les intervenants du milieu ».

Manifestant un intérêt peu courant pour l'avenir de l'institution qu'ils fréquentent, les élèves inscrits dans toutes les entités du Conservatoire à travers le Québec, se demandent quel sérieux ils

peuvent prêter au ministère qui parle de reconnaissance des diplômes de fin d'études et d'un comité d'évaluation, formé de représentants de l'Enseignement supérieur et de la Culture, à cette fin et qui ne s'est pas encore réuni.

Ils s'inquiètent aussi de ce que recouvrira la réalité quand le projet de loi évoque la « spécificité de chaque établissement » dans la poursuite des objectifs de formation initiale et professionnelle et de création d'organismes « essentiels à la vie musicale ».

Videra-t-on les régions de toute vie musicale de qualité ? Chercher-t-on ainsi à imposer aux artistes formés en province la compétition, sur leur terrain, avec les professionnels montréalais déjà sous-employés ? Ne formera-t-on que certains types d'interprètes dans des régions spécifiques ? Quelle place fera-t-on aux musiciens qui choisissent l'enseignement comme fin de carrière ?

Que, de son propre aveu, la ministre veuille « sortir » de la fonction publique les professeurs qui y sont encore et qu'elle admette éliminer toute notion de permanence en remplaçant les vieux maîtres par de plus jeunes laisse aux élèves un goût amer : serait-on à réaliser une réforme purement administrative sur leur dos ? Qu'adviendra-t-il de la mission première de ces établissements de formation professionnelle ?

Autant de questions sans réponses que les élèves soumettront aux membres de la commission de la culture, la semaine prochaine, dans l'espoir d'obtenir mieux que des promesses vagues.

Le chanteur de rap Snow accusé d'avoir proféré des menaces de mort

TORONTO (PC) — Un imbroglio au service des réservations d'un hôtel du centre-ville de Toronto a provoqué un affrontement, mercredi, entre un client et le personnel, incident qui s'est soldé par la mise en accusation du chanteur rap Snow, qui aurait présumé proféré des menaces de mort.

Darrin O'Brien, 23 ans, qui se produit sous le nom de scène de Snow, a passé 12 heures en prison, mercredi, avant d'obtenir sa libération sous cautionnement, juste à temps pour participer à un concert au bénéfice de la lutte au sida.

Son gérant, Steve Salem, a révélé que le rapper et un ami sont retournés à leur chambre de l'hôtel Marriott, mercredi matin, pour



SNOW

découvrir que deux femmes inconnues l'occupaient.

« Ils croyaient que nous étions

entrées par effraction et Snow estimait qu'on était en train de dévaliser sa chambre », a-t-il expliqué.

Deux préposés à la sécurité de l'établissement, appelés à la rescousse par les deux femmes, ont été menacés par un homme, a pour sa part révélé la police.

À l'hôtel, on a expliqué que la chambre, qui avait été offerte gratuitement dans le cadre du concert pour la lutte au sida, avait été louée de nouveau : on la croyait libre, aucun bagage ne s'y trouvant.

Snow doit comparaître le 21 décembre sous deux accusations de menaces de mort.

Snow, qui vit dans la banlieue de Scarborough, a récemment complété l'enregistrement d'un second album en Jamaïque. Son premier album, *12 Inches of Snow*, s'est vendu à trois millions d'exemplaires.

GALERIES CAPITALE 828-2455
5401 Boul. des Galeries
Horaires du 3 au 9 décembre 1993

FORTERESSE (13 +) Dolby
ven. sam. dim. mar. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
lun. mer. jeu. 19h, 21h, 23h

LA LEÇON DE PIANO (13 +) Dolby
ven. sam. dim. mar. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
lun. mer. jeu. 19h, 21h, 23h

LES TROIS MOUSQUETAIRES (G) Dolby
ven. sam. dim. mar. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
lun. mer. jeu. 19h, 21h, 23h

UN MONDE IDEAL (13 +) Dolby
ven. sam. dim. mar. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
lun. mer. jeu. 19h, 21h, 23h

MADAME DOUBTFIRE (G) Dolby
ven. sam. dim. mar. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
lun. mer. jeu. 19h, 21h, 23h

STE-FOY 656-0592
2500 Boul. Laurier
Horaires du 3 au 9 décembre 1993

ADAMS FAMILY VALUES (13 +) Dolby IV D.A.
ven. sam. dim. mar. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
lun. mer. jeu. 19h, 21h, 23h

MA VIE (G)
ven. sam. dim. mar. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
lun. mer. jeu. 19h, 21h, 23h

THE THREE MUSKETEERS (G) (V.O.A.)
ven. sam. dim. mar. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
lun. mer. jeu. 19h, 21h, 23h

FORTERESSE
version française de: **FORTRESS**
Bienvenue dans le futur.

GALERIES CAPITALE 828-2455
5401 Boul. des Galeries
Ven., sam., dim., mar. : 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
Lun., mer., jeu. : 19h, 21h, 23h

LA FAMILLE A UNE ÉTRANGE ADDITION...

Addams Family Values

STE-FOY 656-0592
2500 Boul. Laurier
version o. anglaise
Sam., dim., mar. : 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h
Lun., mer., jeu. : 19h, 21h, 23h

FAMOUS PLAYERS

CERTIFICATS-CADEAUX EN VENTE AU GUICHET

LES TROIS MOUSQUETAIRES
TOUS POUR UN ET UN POUR TOUS

WALT DISNEY PICTURES PRESENTA
CHARLIE SHEEN KIEFER SUTHERLAND CHRIS O'DONNELL OLIVER PLATT TIM CROOK REBECCA DE MORNAY
STEPHEN HEREK MICHAEL KAMEN DEAN SEMLER A.C.S. JORDAN KERNER KEN ANET DAVID LOUGHERY
THE THREE MUSKETEERS CARAVAN PICTURES
THE KUE ROTH ROGER BRINBALM STEPHEN HEREK

GALERIES CAPITALE 828-2455
5401 Boul. des Galeries
Ven., sam., dim., mar. : 12h, 14h, 16h, 18h, 20h, 22h, 24h
Lun., mer., jeu. : 19h, 21h, 23h

STE-FOY 656-0592
2500 Boul. Laurier
Ven., sam., dim., mar. : 12h, 14h, 16h, 18h, 20h, 22h, 24h
Lun., mer., jeu. : 19h, 21h, 23h

PLACE CHAREST 529-9745
Dupont et Boul. Charest
ST-GEORGES 228-7540
St-Georges-de-Beauce

Consultez le guide horaire
CINEMA LIDO 837-0234
Promenades Léves-Lauron

Lutte contre le sida Les groupes «alternatifs» s'engagent à leur tour

QUÉBEC — L'organisation Red Hot poursuit son engagement dans la lutte contre le sida en présentant *No Alternative*, un disque-bénéfice qui réunit des pièces d'une vingtaine de groupes ou artistes, tels Soul Asylum, Smashing Pumpkins, Patti Smith et Soundgarden.

par MICHEL BILODEAU
collaboration spéciale

Ce ne sont pas les idées qui manquent chez Red Hot. Après *Red Hot and Blue*, le disque hommage à Cole Porter, et *Red Hot & Dance*, un disque «dance» qui avait pu compter sur le concours de George Michael, voici maintenant *No Alternative*.

Cette fois, la scène musicale «alternative» a été mise à contribution. Sonic Youth, The Breeders, Smashing Pumpkins, Soul Asylum, Urge Overkill, Patti Smith et Soundgarden ont, entre autres, confié des pièces inédites à l'organisation Red Hot. Le but demeure le même : récolter des fonds pour venir en aide à des organismes qui s'occupent de recherche sur le sida, ou qui viennent en aide aux sidéens.

Sting à Oslo

MusiquePlus présente demain soir lors de son émission «ConcertPlus», un concert de Sting filmé à Oslo lors de la



Patti SMITH

plus récente tournée du chanteur. Outre des extraits de *Ten Summoner's Tales*, son disque le plus récent, ce dernier pèse à même le répertoire de The Police en interprétant *Roxanne*, *King Of Pain* et *Every Little Thing She Does Is Magic*.

Echolyn au d'Auteuil

Après l'accueil qui lui a été réservé lors de sa première visite chez nous, la formation progressive américaine Echolyn a décidé de nous visiter à nouveau, mardi, toujours au d'Auteuil.

Still Missing: nouveau clip

La formation Still Missing de Québec vient de lancer un nouveau clip intitulé *Two Colors*. Réalisé par Stéphane Barsalou, ce clip sera présenté sur les ondes de MusiquePlus dimanche, lors de l'émission «QuébecPlus».

Aux Francofolies de Montréal

La fête se passe surtout à l'intérieur

MONTREAL — À part quelques banderoles installées judicieusement dans les rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, rien n'indique que la métropole soit en fête, depuis vendredi dernier jusqu'à demain.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Les Montréalais sont «francofous» dans leur cœur, peut-être, dans leur tête, probablement, mais surtout dans les cinq salles de spectacle et les quelques bars dévolus à ces 5e Francfolies.

Mercredi soir à l'Olympia, par exemple, Liane Foly a fait un triomphe. Les Montréalais en redemandaient, elle a chanté durant plus de deux heures. De sa voix grave elle offre des «petites notes» de jazz, mais la Française nous a montré, en rappel, qu'elle sait tenir des notes de tête assez longtemps, merci.

Et drôle à part ça ! Il faut entendre comme elle nous présente ses sept musiciens, tous du même costume vêtus. Une Liane... en Foly !

La scène du Capitole, où elle présente son spectacle ce soir, devrait lui aller comme un gant.

Grandes, moyennes et petites scènes

Serge Reggiani (qui a maintenant 71 ans) donne sa prestation au théâtre Saint-Denis. «C'est fatigant chanter, oui, mais c'est beau...», dit le comédien devenu

chanteur, qui consacre de plus en plus de temps à la peinture.

Sur cette même scène, les Montréalais pourront voir et entendre, demain, pour la clôture des «folies», l'opéra-rock ayant pour sujet George Sand, écrit par Luc Plamondon, sur des musiques de Catherine Lara. Véronique Sanson, Marie-Philippe, Daniel Lavoie, Richard Cocciantone font partie de la distribution de *Sand et les romantiques*, qui sera enregistré par la télévision de Radio-Canada.

Artistes connus, ou moins

Dans les endroits plus «décontractés» comme le Spectrum et les Foulfoues électriques, des spectacles-découvertes sont présentés : le jazzman-rapeur David Dexter D., Vilain Pingouin, Pierre Rapsat, les Colocs, Lara Fabian.

Les jeunes avaient envahi le Spectrum, mercredi soir, pour les spectacles de David Dexter D. et de la Burundaise Khadja Nin, qui n'ont ni l'un ni l'autre réussi à faire lever les spectateurs de leurs chaises, cependant.

Même en semaine, cette salle est remplie, grâce au forfait «billet gratuit» à l'achat d'un billet de plus de 8 \$. Ce n'est pas le cas des Foulfoues électriques, désespé-

ment désertes mercredi pour le spectacle d'un groupe «rock gothique», les Notre-Dame, pourtant pas mauvais du tout.

Les fins de soirée réservent des surprises intéressantes. «Avez-vous vu Mirza ?» chante le trio informel Quart-de-rouge, formé d'Yves Desrosiers du groupe la Salle affaire, Serge Robert et Pat Napoli des Colocs, au Grand Café de la rue Saint-Denis. Leurs interprétations francophones de vieilles chansons françaises font fureur, jusqu'à tard dans la nuit. Va pour l'esprit de la fête le soir. Pour

trouver l'ambiance de jour, c'est à l'Auberge des Gouverneurs (place Dupuis) que ça se passe. Autant dans le bar que dans l'ascenseur, on tombe nez à nez avec l'un ou l'autre des quelques 1000 Européens francophones (artistes, techniciens, musiciens) débarqués à Montréal pour l'occasion.

Le grand prêtre des Francophiles, Jean-Louis Foulquier, surveille ses francophones. Son émission radiophonique quotidienne, enregistrée depuis le bar de l'hôtel, est diffusée en direct sur France-Inter.

LE FILM #1 AU CANADA!

«UNE COMÉDIE TOUT AUSSI FOLLE QU'ÉMOUVANTE. ON EN RIT - JURÉ - À EN AVOIR MAL AUX CÔTES»

- Louise Blanchard, LE JOURNAL DE MONTRÉAL

«HILARANT! MME DOUBTFIRE DEVRAIT ÊTRE UN GRAND SUCCÈS.»

- Brian Johnson, MACLEAN'S MAGAZINE

«SANS AUCUN DOUTE...LE FILM POUR TOUTE LA FAMILLE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE.»

- Anne Brodie, CITO-TV

«WILLIAMS EST UN COMIQUE GÉNIAL.»

- Louis B. Hobson, CALGARY SUN



ROBIN WILLIAMS
SALLY FIELD
MME. DOUBTFIRE
version française de «MRS. DOUBTFIRE»

TWENTIETH CENTURY FOX... JILL WOLF... CHRIS COLUMBUS... ROBIN WILLIAMS SALLY FIELD
«MRS. DOUBTFIRE» MERCE BROSNAN HARVEY FIERSTEIN... ROBERT PROSKY... HOWARD SHORE
«RAJA GOSNELL» ANGELO GRAHAM... DONALD MCALPINE A.S.C. «JOAN BRADSHAW»
MATTHEW RUSHTON... RANDI MAYHEM SINGER... LESLIE DODSON... ANNE FINE
MARSHA GARCES WILLIAMS ROBIN WILLIAMS... MARK RADCLIFFE
CHRIS COLUMBUS

LAISSEZ-PASSER REFUSES PLACE CHAREST 529-9745 CINEMA LIDO 837-0234 GALERIES DE LA CAPITALE 5401 Boul. des Galeries 528-2455

TOUTE LA MAGIE DU NEW YORK CITY BALLET DANS UN MERVEILLEUX FILM DE NOËL POUR TOUTE LA FAMILLE.
CASSE-NOISETTE
VERSION FRANÇAISE DE «THE NUTCRACKER»
PLACE CHAREST 529-9745

«LA PLUS BELLE HISTOIRE D'AMOUR DEPUIS «MON FANTÔME D'AMOUR»»
GEORGE PENNACCHIO KPMB-TV SAN DIEGO

«10 SUR 10. UN PARFAIT MÉLANGE D'AMOUR, DE VALEURS FAMILIALES ET DE PARDON. L'UN DES MEILLEURS FILMS DE L'ANNÉE.»
SUSAN GRANGER CBN / AMERICAN MOVIE CLASSICS

«UN MERVEILLEUX FILM À LA FOIS TOUCHANT ET DIVERTISSANT.»
DAVID SHEEHAN NBC-TV

«UN TOUR DE FORCE ÉMOTIONNEL. UN FILM À PROPOS DE L'AMOUR QUI VOUS TOUCHERA DROIT AU CŒUR.»
BOB HEALY SATELLITE MUSIC NETWORK

«UN FILM MÉMORABLE QUI NOUS APPREND À APPRÉCIER LA VIE ET À OUVRIR NOTRE CŒUR À L'AMOUR.»
LARRY KING CNN

MICHAEL KEATON NICOLE KIDMAN
MA VIE
version française de «MY LIFE»

ZUCKER BROTHERS... STE-FOY 656-0582 CINEMA LIDO 837-0234
DUPONT et Boul. Charest 5401 Boul. des Galeries 528-2455

VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION OÙ ALLER À QUÉBEC

Chansons LOUISE PORTAL
Le strip-tease dans l'âme

CE SOIR ET DEMAIN

Conception : Louise Portal, Sylvie Préjent
Mise en scène : Sylvie Préjent
Musicien, arrangements, orchestrations : Petit Pierre Laurendeau

2, 3, 4 décembre
20h30
Entrée : 22\$

Commentaires du public
«Je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi bouleversant sur scène.»
Marie-Christine Doyglin
«Il est de ces moments qu'on aimerait changer en éternité. (...) Il est beau ton spectacle, Louise, magistralement beau, pur, vrai, dense, profond, absolu. (...) J'espère qu'il va y avoir toute une soirée parce que le monde a besoin de beauté.»
Xavier Sénéchal
«... une grande chanteuse et une grande comédienne. Je suis sorti emballé.»
René Grignon
«Quelle voix impressionnante, juste, puissante quand il le faut, retenue et souple aussi. (...) J'ai été épaté et charmé, emporté par ton spectacle.»
Marcel Cloutier
«De beaux moments d'émotions, des paroles qui vont au fond des choses et des échos que tu nous dépeins et que tu nous laisses si bien et si généreusement.»
Pierre Perron

33, rue Wolfe, Lévis
Information / réservation : 833-8831

CINÉMAS CINEPLEX ODEON
PLACE CHAREST MATINÉES 500
Du Pont et Place Charest - 529-9745
CONSULTEZ LA CHRONIQUE CINÉMA DU JOURNAL

INFO-HORAIRE CINEMA LIDO LEVIS 837-0234, ST-GEORGES 228-7540, A LOUETTE ST-RAYMOND 337-2465

* CERTIFICATS-CADEAUX MAINTENANT EN VENTE *

«FANTASTIQUE ET INOUBLIABLE
Un des meilleurs films américains depuis des années! Habilement réalisé par Clint Eastwood. La meilleure performance de Kevin Costner.»
Dennis Cunningham, CBS-TV

«Eastwood et Costner sont en pleine forme. Un drame ambitieux, avec un bon déroulement.»
Richard Corliss, TIME

«Saisissant! Eastwood sait garder l'humour cinglant et l'action intense. C'est le rôle le plus décaoué de Costner depuis «Bull Durham». Clint et Kevin peuvent être fiers de ce projet.»
Peter Travers, ROLLING STONE

KEVIN COSTNER
CLINT EASTWOOD
un Monde idéal
VERSION FRANÇAISE DE «A PERFECT WORLD»

PLACE CHAREST 529-9745 GALERIES DE LA CAPITALE 5401 Boul. des Galeries 528-2455

WE'RE BACK!
A DINOSAUR'S STORY
VERSION ORIGINALE ANGLAISE
UN FILM DE STEVEN SPIELBERG

veillez consulter le guide-horaire du journal

FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS TRADITIONNELS DE QUÉBEC
LES 3 - 4 - 5 décembre

PLUS DE 120 ARTISTES de France - d'Angleterre - des États-Unis - de la Nouvelle-Écosse - du Québec
Nos invités spéciaux de la Louisiane:

LES BASIN BROTHERS INF.: 647-1598
Soirées de danse, ateliers, gala
Le concert aura lieu à l'Auditorium Joseph-Lavigne - 691-7400

SUPER LANCEMENT DE 13 NOUVEAUX DISQUES

LE SOLEIL
IL BRÛLE POUR TOUT LE MONDE!

CKRL
RADIO BASSE-VILLE
96.1 FM

Production: CENTRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE VIVANT

FAMOUS PLAYERS

«★★★★★
LE MEILLEUR FILM DEPUIS TRÈS TRÈS LONGTEMPS»
John Griffin, THE GAZETTE

«UN FILM D'UNE BEAUTÉ ABSOLUMENT FULGURANTE, À VOIR ABSOLUMENT»
Leonore Gaudreault, LE SOLEIL

«LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE. UN CHEF D'OEUVRE!»
Odile Tremblay, LE DEVOIR

«ADMIRABLE! ADMIRABLE! J'AIME PASSIONNÉMENT CE FILM!!!
★★★★★ UN CHEF D'OEUVRE!»
Mimou Petrowski, DOUBLE EXPRESSO Radio Canada

Holly Hunter Harvey Keitel Sam Neill
La Leçon de PIANO
un film de Jane Campion

ve., sam., dim., mardi: 13h, 15h30, 19h, 21h25
lun., mer., jeu.: 19h, 21h25

GALERIES DE LA CAPITALE 5401 Boul. des Galeries 528-2455
PLACE CHAREST 529-9745

« Marius et Fanny »

Le joli bouquet d'émotions !

C'est un remontant finement parfumé que celui que nous sert Denise Filiarault, au Palais Montcalm. Son *Marius et Fanny* bat du rythme des histoires bien dosées et aimées. Tour à tour, et sans abuser de ses effets, fussent-ils réussis, elle nous réchauffe le coeur, nous le serre, pour mieux nous l'emplit d'une raillerie joyeuse.

une critique de JEAN ST-HILAIRE
LE SOLEIL

Sans chichi, dans le réalisme souriant de superbes décors montés sur deux plateaux tournants disposés l'un à côté de l'autre, elle raconte sans trainer. La trucu-

lence et le drame ne se jaloussent pas, ils sont tous deux bien servis.

Mélo ? Oui. Mais qu'importe quand le théâtre frémit d'une vérité aussi touchante et désarmante ? Fanny vend des coquillages, dans le port de Marseille. Avec grâce. Marius, lui, sert pastis

par-dessus limonade, à l'estaminet de son père, César. Plus ou moins de bonne grâce. Oh ! elle ne lui déplaît pas, la petite d'Honorine, seulement, il a le coeur no-made et la mer est terriblement enjôleuse... Amour à demi avoué, amour éprouvé, sublimé, récupéré... on passe par tous les soubres. Et tous les reflets du pittoresque juteux. Car l'âme de la Provence respire dans les mots de Pagnol. Avec l'aisance simple et ailée des oeuvres universelles. Voici bientôt 64 ans (*Marius* a été créé en 1929, *Fanny* en 1931) que ce théâtre pompe des larmes et des rires sur tous les continents.

Ici, les deux pièces, habilement fusionnées par la metteuse en scène, sont subtilement habitées. Évitant les sentiers stériles de l'imitation, la distribution cultive la vérité intérieure, l'émotion consumante. Anne-Sophie Armand (*Fanny*) et Jean Petitclerc

(*Marius*) font des amoureux fiérotés et torturés très convaincants. Le César de Roger Joubert est des plus attachants. Convivial, tendre ; aussi vrai en père souffrant qu'en tricheur sans angoisse. Le rôle transporte le comédien, l'enflamme. Il a bien mérité de son Midi natal.

Pas de faiblesse dans cette équipe, je vous dis. Quelle redoutable démarcheuse fait Arlette Sanders en Honorine ! Et quelle belle présence lutine que celle de Francis Bergonzat en Piquoiseau. Les Carrère (*Escartefigue*), Cartier (*Panisse*), Scoffié (*Claudine*) et Girard (*M. Brun*) font honneur aux mythes peut-être mineurs, mais néanmoins immortels de leur personnage.

Un spectacle sensible et intelligent. Un très bel hommage à Pagnol qui n'a décidément pas fini de nous attendrir.

« Le strip-tease dans l'âme »

Portal subjugue le public

LÉVIS — Pas facile de suivre Louise Portal dans sa démarche. Elle charge son spectacle *Le strip-tease dans l'âme* de tellement d'émotions que le public, subjugué, ne sait pas trop sur quel pied danser.

une critique de JOSÉE LAPOINTE
LE SOLEIL

Le secret, c'est de se jeter à l'eau sans réticence tout comme elle le fait. Les spectateurs qui étaient à l'Anglicane, hier soir, ont hésité un peu avant de se mouiller. Ce n'est que vers la fin de la première partie que les premiers applaudissements nourris ont éclaté.

Louise Portal avait enfin gagné le public sans pour autant faire de concessions. Elle laissait les gens venir la rejoindre dans son univers. Pas évident, faut-il le répéter. Qui d'autre au Québec fait brûler de la sauge sur scène dans le but de purifier les âmes ?

Tout au long de ce strip-tease où elle se débarrasse également d'un costume encombrant morceau après morceau, Louise Portal aborde les thèmes qui lui sont chers.

La première partie nous transporte surtout dans les désordres de l'amour et de ses peines. Des chansons qu'elle dit avoir écrites pour arrêter de pleurer. Dix ans plus tard, elle s'est remise à l'écriture parce qu'elle ressentait un état d'ur-

gence, explique-t-elle au public.

Mais les petites chansons nettes sans importance ne l'intéressent pas : elle veut parler des choses essentielles. Elle les aborde après l'entracte. Elles y passent toutes, tour à tour : la misère humaine, la mort, l'amitié, la condition féminine, la recherche du père.

On a déjà vu plus subtil comme manière de toucher des sujets délicats. Entre *L'histoire des femmes*, *scandale* de Portal et *Une sorcière comme les autres* d'Anne Sylvestre, il y a un univers de nuances. Mais l'urgence dont Portal parle justifie cette approche et on lui pardonne ses excès.

Car quand Louise Portal dit « je t'aime » dans une chanson, on la croit. Cette toute petite phrase si mal utilisée parfois vient directement de ses tripes, elle la crache, la vit et la revit encore. La corde est raide, mais Portal ne tombe pas.

La chanteuse-comédienne étonne aussi par la force de sa voix. Elle est bien accompagnée par son complice Pierre Laurendeau, qu'on remarque pour ses talents à l'harmonica et à l'accordéon.



Jackson serait à New York

Le chanteur Michael Jackson, « disparu » depuis quelques semaines, serait hospitalisé dans une clinique psychiatrique de la banlieue de New York. Selon le New York Post, Jackson suivrait une cure de désintoxication aux médicaments dans un hôpital de New Canaan qui a déjà soigné Liza Minelli. Même si les porte-parole du chanteur ont démenti la nouvelle, le journal a soutenu de tenir ses informations de plusieurs sources concordantes.



Radio TÉLÉVISION

par GHISLAINE RHEAULT
LE SOLEIL

« Blanche » : un grand frisson

J' imagine qu'un grand frisson est passé, hier soir, dans les foyers du Québec quand Emilie (Marina Orsini) a révélé à sa fille Blanche (Pascale Bussi) les circonstances de sa naissance : Emilie avait accouché dehors comme une bête, dans la neige, alors qu'une tempête faisait rage et qu'Ovila courait les routes.

Cette scène intime entre les deux figures de proue des deux grandes séries des dernières années était d'une exceptionnelle beauté. Elle donnait aussi tout son sens à l'adaptation de l'oeuvre d'Arlette Cousture par les soeurs Louise et Andrée Pelletier.

« Pourquoi avez-vous été plus dure avec moi et m'avez-vous toujours poussée en avant ? » a demandé Blanche, voyant sa mère comme on le faisait à l'époque. « Parce que la vie te devait une revanche. J'ai juré à la petite fille que la vie lui donnerait ce que ne n'ai pas eu. » Blanche, la fille farouche et secrète, aux yeux bruns et à la tête de mule, a appris tôt à se battre pour survivre au milieu des loups.

Cette scène était infiniment plus touchante que le cliché « romantico-rococo » (un peu docteur Jivago) de la demande en mariage de Blanche à Clovis, à l'instant même où le train se met en branle.

Elle était plus vraie aussi que l'apparition d'Ovila, en grand dieu des routes fripé, venu rendre hommage en secret à sa « belle brume » qu'on enterre. Mais c'était bien joué, bien tourné. Les artisans de *Blanche*, le réalisateur Charles Binamé, le directeur de la photo Thomas Vámos ont droit à tous les éloges.

Il y a eu des moments héroïques dans cette série et des instants de pure beauté. Je retiens les scènes d'incendie du dernier épisode. Les silences expressifs et torturés de Clovis et de Blanche. Le souci des menus détails. La beauté des images que notre féroce hiver peut inspirer.

Les scénaristes Louise et Andrée Pelletier ont comblé de façon très pertinente les pointillés qui se faisaient jour dans la trame du deuxième tome des *Filles de Caleb*. Elles ont enrichi cette fresque du peuplement en Abitibi, esquissée dans le roman de Arlette Cousture, en montrant la misère et le courage de ces pionniers.

Louise et Andrée Pelletier sont les filles d'Alec et Gérard Pelletier. Leur mère a signé des téléromans. Sauf erreur, elle a écrit *Beau temps mauvais temps*, le *Chambres en ville* des débuts de la télévision. Leur père fut patron de presse et ministre.

Dans une entrevue accordée à *La Presse* cette semaine, Andrée Pelletier explique qu'on a toujours discuté de questions sociales à la maison. On s'étonne moins que ces femmes qui ont grandi à Westmount aient pu rendre avec tant de vérité la vie de misère des colons en Abitibi.

Louise Pelletier signera en janvier, avec Suzanne Aubry, *À nous deux*, un nouveau téléroman de Radio-Canada qui se déroule dans le milieu des avocats.

Une suite pour « Blanche »

Quant à la série *Blanche*, elle pourrait avoir une suite. Si Cité-Amérique s'y engage, on taillera dans le neuf. Il n'y a pas de tome trois à la saga d'Arlette Cousture. L'enfant qui apparaît à la toute fin du dernier épisode pourrait en être l'héroïne.

Dans la vraie vie, Arlette Cousture est la fille de Blanche et petite-fille d'Emilie. Mais ce n'est pas elle qui apparaît au onzième épisode de la série. Ce serait plutôt sa soeur aînée.

J'ai quand même vu dans ces images une fleur offerte à l'auteur des *Filles de Caleb* et du *Cri de l'oiseau blanc*.

« Ce soir on parle de sexe » : version resserrée

Le spectacle de *Ce soir on parle de sexe*, enregistré au Capitole mercredi, sera resserré et expurgé des redondances pour la diffusion à Radio-Québec, demain, à 21 h. La durée prévue initialement est de deux heures.

Après la diffusion de cette ode à la prévention et au condom imaginée par Janette Bertrand, je ne serais pas étonnée que les Capoterie fassent des affaires d'or. Car au cours des sketches et monologues, on en voit de toutes les formes, de tous les goûts, de toutes les couleurs. Il y en a même un qui est doté d'une tête chercheuse de point G !

Cette émission ne sera peut-être pas la plus fignolée et la plus achevée à la télévision, cette année. Mais le message qu'elle livre est capital. « Elle s'adresse aux jeunes... et à ceux qui veulent mourir vieux », a dit Janette Bertrand l'autre soir.

Après « Scoop », « Urgence »

Après avoir scruté le monde de l'information dans *Scoop*, Réjean Tremblay et Fabienne Larouche vont s'attaquer au monde de la santé et des hôpitaux. La série *Urgence* est en chantier présentement, a dit, hier, l'auteur rencontré à Radio-Canada à Montréal. Elle devrait être en ondes en septembre 1995. Soit immédiatement après la diffusion de *Scoop IV*.

MANQUEREZ-VOUS VRAIMENT MARIUS ET FANNY???

Chers résidents de Québec,

Ce soir et demain, la pièce *Marius et Fanny* sera présentée au Palais Montcalm. À ce jour, nous avons vendu 50% des billets et nous sommes tristes à l'idée de jouer devant une salle non remplie.

Vous direz qu'en tant que producteurs, nous avons tout intérêt à ce qu'elle soit pleine ! C'est vrai !

Les acteurs, tout comme nous les Productions Rozon, souhaitent que la tournée s'achève en beauté et en triomphe à Québec.

Alors, histoire de vous rassurer et, parce que nous sommes convaincus que vous allez adorer cette pièce, nous vous garantissons pleine satisfaction. Sinon, le prix de votre billet vous sera remboursé.

Nous vous invitons à réserver
au PALAIS MONTCALM, 670-9011,
ou via le RÉSEAU BILLETECH.

Bonne soirée,
Les Productions Rozon.

VIDÉOS VEDETTE

Cette compilation est réalisée grâce à la collaboration de Ciné Vidéo Club, SuperClub Vidéo et Vidéo Éclair et Vidéo de la grande région de Québec. Elle tient compte du nombre de locations de la semaine dernière. Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de semaines de parution dans cette liste.

Les plus populaires

1. Sliver (3)
2. La faiblesse de la mort (2)
3. 100 % américain (1)
4. Aladin (1)
5. Mon ami Willy (2)

Dernières acquisitions

1. Soleil levant
2. Le Martien de Noël
3. Ma saison préférée

Les plus vendus

1. Aladin
2. Chaplin

Suggestions

1. La famille Addams (SuperClub Vidéo)
2. Farewell to The King v.f. (Vidéogic)
3. L.A. Story (Ciné Vidéo Club)
4. Les vaisseaux du coeur (Vidéo Éclair)



JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 1993

Une pièce pleine d'humour et d'émotion basée sur la vie de la célèbre psychanalyste Melanie Klein (1882-1960).

Avec
DENISE GAGNON
ÉRIKA GAGNON
MARIE-GINETTE GUAY

de Nicholas Wright À 20h00

Mrs. Klein

Adaptation française: FRANÇOIS REGNAULT, Mise en scène: GILL CHAMPAGNE



Production du Théâtre du Trident
Salle Octave Crémazie, Grand Théâtre de Québec
Réservations: 943-8131

OÙ ALLER À QUÉBEC

Faire parvenir vos communiqués à:
LISE GIGUÈRE,
 LE SOLEIL, C.P. 1547,
 390 St-Vallier Est,
 Québec, G1K 7J6.
 Tél.: 647-3489

CINÉMA Pour connaître les différentes activités qui se dérouleront au cours de la prochaine semaine, veuillez consulter «**Votre Agenda**» dans **LE SOLEIL** tous les dimanches.

CINÉMA

CINEPLEX CHAREST (529-9745) Mrs Doubtfire (4) 13h15, 16h, 19h, 21h30. G. We're Back (4) 13h25, 15h, 17h, 19h, 21h30. G. Malice (5) v.f. 21h. 13 ans. Casse-Noisette (5) 13h15, 15h25, 17h25, 19h25, 21h30. G. 1000 ans. De quoi j'me méle maintenant (5) 13h, 15h15, 17h15, 19h20, 21h30. G. Un monde idéal (4) 13h, 15h45, 18h40, 21h30. 13 ans. Ma vie (4) 13h30, 16h, 19h, 21h30. G. La leçon de piano (3) 14h, 16h45, 19h20, 21h50. 13 ans. Les trois mousquetaires (5) 13h30, 16h20, 19h, 21h20. G. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$ N.B. Possibilité de se procurer des billets à l'avance pour des représentations dans la même journée.

CLAP (650-CLAP) Les visiteurs (4) 12h30, 16h45. * L'odeur de la papaye verte (3) 13h, 17h, 19h. * A cause d'elle (4) 13h15, 17h15. * Mazeppa (4) 14h35, 19h10. * Le long silence (4) v.o.s.t. 15h, 21h. * L'Ange de la musique (4) 15h15, 21h15. * Bleu (2) 19h20. Proposition indépendante (5) 21h30. Prix d'entrée: 5 \$; 4,25 \$; 8 \$.

GALERIES DE LA CAPITALE (628-2455) Salle 1: Forteresse (5) 13h, 15h, 17h, 19h10, 21h30. 13 ans. Salle 2: La leçon de piano (3) 13h, 15h30, 19h, 21h25. 13 ans. Salle 3: Les trois mousquetaires (5) 12h10, 14h30, 16h50, 19h15, 21h40. Salle 4: Un monde idéal (4) 13h10, 15h55, 19h20, 21h50. Salle 5 et 6: Mrs Doubtfire (4) 12h45, 15h30, 19h, 21h30. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$ enfants et âge d'or.

LIDO (837-0234) Salle 1: Les trois mousquetaires (5) 19h, 21h15. G. Salle 2: Ma vie (4) 18h45, 21h15. G. Salle 3: De quoi j'me méle maintenant (5) 19h. G. Forteresse (5) 21h15. 13 ans. Salle 4: Sans peur (3) 18h45, 21h15. G. Salle 5: Madame Doubtfire (4) 18h45, 21h15. G. Prix d'entrée: 8 \$; 5,50 \$; 3 \$.

MIDI-MINUT (522-2828) Vidéos XXX Salpes en mini (1) 11h50, 14h45, 19h15. Thought you d'never ask (1) 13h20, 16h10, 20h45. Renegade (1) 18h45, 22h05. Commando leopard (1) 10h10, 17h35, 23h35. Prix d'entrée: 7 \$.

PARIS (694-0891) Pas de vacances pour les Blues (5) 18h45, 21h15. 13 ans. La cible (5) 19h, 21h. Le bon fils (5) 19h15, 21h. La faiblesse de la mort (5) 21h, 16 ans. L'inconnu de Castle Rock (5) 21h15, 13 ans. Les apprentis champions (5) 21h30. G. Prix d'entrée: 3 \$.

SAINT-FOY (656-0592) Salle 1: Addams Family Value (4) 19h30, 21h35. Salle 2: Ma vie (4) 19h, 21h25. Salle 3: The Three Musketeers (5) 19h, 21h30. G. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$.

AUDITORIUM DE LA BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-ROY, 350, Saint-Joseph Est, 20h: Tous pour un, un pour tous.
LES GRANDS EXPLORATEURS présentent Douce et rude Irlande avec Alain Wodey, 20h. Salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre. Prix d'entrée: 11 \$.

VIDÉOTHÉÂTRES
 - Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350, rue Saint-Joseph Est, Rens.: (529-0924) 19h: Jean-Yves Thériault: la rage de vaincre.

EXPOSITIONS

LES INSTITUTIONS
MUSÉE DU QUÉBEC, 1, av. Wolfe-Montcalm, Parc des Champs-de-bataille. Ouvert du mardi au dimanche de 10h à 17h45 (jusqu'à 21h45 le mercredi). Prix d'entrée: 4,75 \$; 3,75 \$; 2,75 \$.
 * Visites commentées les samedis et dimanches entre 13h30 et 16h30. * Entrée libre le mercredi de 10h à 21h45. Expositions permanentes: La collection du Musée et La touraille du pavillon Baillarge et L'Apothéose de Christophe Colomb. Une 2e peau qui parle. Atelier éducatif et évolutif sur le costume. Se terminera en janvier 95. Alfred Pelland, une rétrospective. Se termine le 30 janvier. Patrick Tosani: photographie française. Se termine le 2 janvier. Matisse: Visage inuit, l'intérêt du maître pour les peuples autochtones.

* Ateliers Dimanche-famille: 13h et 15h: Joyeux Noël monsieur Pelland. Entrée libre sur présentation du billet d'entrée au Musée.
MUSÉE BON-PASTEUR, 14, Couillard, dans le Vieux-Québec. Dim et jeudi: 13h à 17h. Possibilité de visites de groupe au 694-0243. Vie et actualité de l'histoire des religieux du Bon-Pasteur. Objets, meubles d'époque, lieux historiques, vignettes explicatives et vidéos cassettes relatant l'histoire de la société québécoise depuis 1850. Entrée libre.

CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PARC DES CHAMPS DE BATAILLE, Pavillon Baillarge, Musée du Québec, Parc des Champs-de-bataille. Mar. au dim. 10h à 17h45. Prix d'entrée: 2 \$, 1 \$ aînés et étud.; gratuit pour les 12 ans et moins. Rens.: 648-4071. Histoire des plaines d'Abraham de la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui. Aussi: Québec, ville en fête, 1608-1908. Présentation en 3-D.

MUSÉE DE LA CIVILISATION, 85, rue Dalhousie (643-2150). Du mar. au dim. de 10h à 17h, jusqu'à 21h le merc. Possibilité de visites guidées. Prix d'entrée: 5 \$; 4 \$ aînés; 3 \$ étud.; gratuit 16 ans et moins. Entrée libre tous les mardis. Mémoires (salle 3): Vision de l'histoire du Québec. Objets de civilisation (salle 1): mobilier et objets témoins des valeurs québécoises. Aussi: La collection chinoise des Jésuites. La barque (salle 1): découverte sur le site du Musée, ses 250 ans en font la plus vieille embarcation légère du genre mise à jour sur le continent nord-américain. Messages (salle 4): moyen de communications entre les individus et les sociétés. Nomades (salle 3): Le nomadisme contemporain à travers cinq cultures. Se termine le 14 novembre. Travailler: nouveau mode d'emploi. Se termine le 13 mars. La donation Michel Robichaud. Se termine le 30 janvier. Merci aux donateurs. Se termine le 4 avril. Un art de vivre. Le meuble de goût à l'époque victorienne au Québec. Se termine le 24 avril.

MUSÉE DE CIRE DE QUÉBEC, 22, rue Sainte-Anne, L'histoire de l'Amérique du Nord. Prix: 3 \$ adultes, 1 \$ 50 \$ enfants.
CITADELLE DE QUÉBEC ET MUSÉE DU ROYAL 22^e RÉGIMENT. Visites guidées en français et en anglais. Trois siècles de vie militaire. Ouvert tous les jours sur réservation de groupes seulement. Rens.: 648-3563. Prix d'entrée: 4 \$; 2 \$ pour les 17 ans et moins.

MUSÉE DU SÉMINAIRE, 9, rue de l'Université. Mar. au dim. 10h à 17h. Visites commentées les samedis et dimanches: réservation au 692-2843. Huit musées en un. Se termine en décembre. Les garde-manger de la ville: les marchés publics au Québec, XVII^e siècle à nos jours. Se termine le 20 février. Portraits, 32^e anniversaire du Petit Séminaire de Québec. Se termine le 15 mai. Souvenirs d'Égypte. Se termine en décembre. Passions et collections: le monde du timbre-poste. Se termine le 9 janvier. Si la Saint-Jean m'était contée, les défilés de la Saint-Jean-Baptiste à Québec 1950-1968. Se ter-

mine le 5 juin. Marc-Aurèle De Foy Suzor-Coté. Se termine en décembre. Prix d'entrée: 3 \$, 2 \$ aînés et 1 \$ 50 \$ étud. et 1 \$ pour les 16 ans. Entrée libre le mardi.
LE NATURALIUM, 84, Dalhousie, Vieux-Port. Mar. au dim. 10h à 17h. Prix d'entrée: 6 \$; 4,50 \$ pour les 60 ans et plus; 4 \$ pour les 5-17 ans; gratuit pour les moins de cinq ans. Rens.: 692-1515. Concept muséologique possédant 100 000 insectes et arthropodes de la collection de Georges Brossard et environ 900 mammifères naturalisés, 300 minéraux ainsi que quelques reptiles, batraciens et fossiles de la collection de Benoît Brossard. * Un atelier Aller-Retour sur les mystères de la migration chez les animaux mine le 5 juin. Marc-Aurèle De Foy Suzor-Coté. Se termine en décembre. Prix d'entrée: 3 \$, 2 \$ aînés et 1 \$ 50 \$ étud. et 1 \$ pour les 16 ans. Entrée libre le mardi.

VILLA BAGATELLE, 1563, chemin Saint-Louis, Silery. Rens.: 688-8074. Mar. au dim. 11 h à 17 h. Nérée De Grâce. Se termine le 19 décembre.

CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA VIE URBAINE, 43, côte de la Fabrique. Mar. au dim. 10h à 17h. Point 8448 Mètre cube, une réflexion sur l'objet. Exposition de l'Association des finissants de l'École d'architecture de l'Université Laval. Se termine le 9 décembre par une vente aux enchères publiques à 19h. Réservation pour activités pour les groupes scolaires et Archibus Québec: 691-4606.

CENTRE MUSÉOGRAPHIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, pavillon Louis-Jacques-Casault, 3^e étage, porte 3545. Mar. au jeu. 12 h à 16 h et le premier dimanche de chaque mois de 13h30 à 16h30. Exposition permanente sur l'histoire de l'univers et de l'humanité. Prix d'entrée: 3 \$; 1,50 \$ Rens.: 656-7111.

MAISON THOMAS BAILLARGE, 2, Côte de l'accueil du Musée du Séminaire, 2 Côte de la Fabrique. Trois siècles de continuité.

PALAIS MONTCALEM, 995, place d'Youville. Mar. au dim. 12h à 17h. Au Centre d'exposition (rez-de-chaussée): Still Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

Life in 8 calls et Still

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC. Les sours de spectacle de 19 h à 20 h. Lun. au ven. 14h à 17h. Les dix doigts: Claude Pélouquin, 30 ans d'écriture. Se termine le 24 novembre. Aussi, le collectif de la maîtrise en art visuel de l'université Laval forme de Jean Bergeron, Hélène Belzile, Dominic Collignon, Andree Goupil, Pierre Ringuette, Truong Chanh Trung. Se termine le 14 janvier.

INSULAIRE, 1747, chemin Royal, Saint-Jean. Ile d'Orléans. Sam. Dim. 11h à 17h ou sur rendez-vous au 629-1127. Albini Leblanc.

MON REPOS, 378, chemin du Roy, Saint-Augustin-de-Desmaures. Sam. et dim. 10h à 21h. Johanne Lachance, huiles sur toile. LE LIÉU.

Centre en art actuel, 345, rue du Pont. Rens.: 529-9680. Mar. au dim. 13h à 17h. Installation spécialement conçue pour le Lieu par Esther Ferrer. Se termine le 12 décembre.

MAISON EPHRAÏM-BEDARD, 7655, chemin Samuel, dans le Trait-Carré de Charlesbourg. Mar. au dim. 13h à 21h. Rens.: 624-7745. À la découverte de notre héritage. Se termine le 8 décembre.

MAISON BELLANGER-GIRARDIN, 600, avenue Royale, Beauport. Mar. au dim. 10h à 17h. La magie du feu, sculptures des artistes de l'Atelier St-Elme. Se termine le 9 janvier.

MAISON DU POTIER, 206, Christophe-Colomb. Rens.: 648-6822. Lun. au jeu. 11h à 21h; Ven. au dim. 11h à 16h. Les œuvres de 25 céramistes professionnels de la région. Se termine le 19 décembre.

MAISON LOUISE-CARRIER, 33, rue Wolfe. Lévis. Mar. mer. et ven. 9 h à 17 h. Jeu. 9 h à 21 h; Sam. Dim. 13h30 à 17 h. Expo-Cadeaux.

Denise Binet, acryliques. Se termine le 5 décembre.

ANIMA G, rez-de-chaussée, 1060, rue Conroy. Lun. au ven. 9 h à 17 h. Humberto Pinochet, aquarelles et huiles. Se termine le 8 décembre.

ATELIER DE HELENE ROCHETTE ET HELGA SCHLITZER, 260A, Arago Est. Ven. au dim. 13h à 17h et sur rendez-vous au 525-8786. Helene Rochette présente une série d'œuvres sculpturales de grands et petits formats et Helga Schlitzer une série de sculptures-aires. Se termine le 12 décembre.

LA CHAMBRE BLANCHE, 185, Christophe-Colomb Est. Rens.: 529-2715. Mer. au dim. 13 h à 17 h. Résidence d'écriture de Nathalie Caron et résidence d'artiste de Julien Babin. Se termine le 19 décembre.

CÔTE SAINT-PAUL, 1268, rue Saint-Paul, L'ancienne-Lorette (871-1284). Lumières sur Québec du peintre St-Gilles. Se termine le 5 décembre.

CYRILLE DUQUET, 1500, boul. Charest Ouest. 1^{er} étage, Sainte-Foy. Lun. au ven. 9 h à 17 h. Rafale de Dominique Huot, peintures sur soie. Se termine le 17 décembre.

DU COLLEGE MONTMORENCY, 475, boul. de l'Avenir, Laval. Deux regards avec Caroline Bertrand, Sylvie Pomerleau. Se termine le 19 décembre.

ÉLIETTE DUFOUR, 169, rue Saint-Paul. Lun. au ven. 11 h à 17 h et sur rendez-vous (692-2041). René Lemay et Esther Maltais. Se termine le 13 décembre.

ESTAMPE PLUS, 49, rue Saint-Pierre, près de la place Royale. Rens.: 694-1303. Du mer. au sam. 11 h 30 à 17 h 30 et dim. 13 h à 17 h. Pour souligner le 10^e anniversaire, on présente des œuvres choisies des artistes de la galerie. Se termine le 22 décembre.

AU FIL DU TEMPS, 88, Petit-Champplain. Rens.: 692-5867. Tous les jours 10h à 17h30. Michelle Frigère, aquarelles et acryliques. Se termine le 9 décembre.

Tourville. Se termine le 7 décembre.

PROMENADES DU VIEUX-QUÉBEC, 2^e étage, 43, rue Buade. Tous les jours 10h à 21h. Personna-Personnages et Passages de Robert Fillion, séries réalisées respectivement en 1991-92 et en 1993.

LA ROSEARIE, 825, Arthur-Rousseau, Sainte-Foy. Jeu. ven. 19h à 21h. Sam. dim. 13h à 17h. Roger Hardy, artiste-peintre. Se termine le 10 janvier.

SCEAU DU ROY, 21, Sault-au-Matelot. Rens.: 694-1344 ou 692-1703. Mer. Jeu. Sam. Dim. 12 h à 18 h. ven. 12 h à 20 h. Petits et moyens formats par les artistes de la galerie. Se termine le 24 décembre.

TRAIT CARRÉ, 7985, rue Trait-Carré Est. Lun. au sam. 13h à 21h. Dim. 11h à 17h. Silvia Araya. Se termine le 12 décembre.

TRESORS DE BUADE, 43, rue Buade. Mar. mer. sam. dim. 13h à 17h30. Jeu. ven. 13h à 21h. Rens.: 694-9087. Carmen Guay, Marianne Labelle, Lisette R. Cantin, Yvonne Tschirky-Melançon, Hugues Soucy (sculptures et peintures). Se termine le 18 décembre.

VERTICALE, 650, Marguerite-Bourgeoys. Ven. 12h à 21h. Sam. Dim. 12h à 17h. Rens.: 682-0995. Geoffrey James. Se termine le 19 décembre.

VIEILLE MAISON DES JÉSUITES, 2320, chemin du Fouail, Silery. Mar. au dim. 13h à 17h. Possibilité de visites guidées au: 654-0259.

ÉDITORIAL

La campagne d'hiver de Paul Martin

Paul Martin passera une bonne partie de l'hiver en guerre. Une guerre pour modifier la psychologie et le comportement des Canadiens et de leurs dirigeants. Après avoir claironné haut et fort l'ampleur du déficit qu'il a hérité des conservateurs, le ministre fédéral des Finances passe maintenant à l'étape de la consultation et de la sensibilisation des citoyens.

Le Parti libéral a axé sa campagne sur le thème de la création d'emplois, par conséquent sur le développement économique. Les électeurs ont rejeté l'approche conservatrice fondée sur la réduction du déficit à tout prix. En réalité, le gouvernement doit courir deux lieues à la fois au milieu d'avis contradictoires sur la santé économique du pays.

Ainsi, les économistes de la Caisse de dépôt et placement rejoignent les analystes de l'OCDE en prévoyant pour le pays une croissance supérieure à celle des autres nations industrialisées. Mais sur le plancher des vaches, la population ne voit aucun changement et n'attend rien de concret à court terme.

Le chômage ne diminue pas malgré la fin officielle de la récession il y a longtemps déjà, et les taxes augmentent. Ce contexte d'incertitude explique pourquoi la traditionnelle relance par l'entremise des dépenses de consommation n'a pas joué, cette fois.

Il vaut mieux conserver un petit pécule à portée de main que de se lancer dans des virées de magasinage, se disent ceux qui ont encore un emploi.

La rencontre de cette semaine entre M. Martin et ses homologues provinciaux s'est terminée par un concert d'éloges mutuels. Les années Mulroney nous avaient habitués à autre chose, malheureusement : il est clair que le pays ne pourra se sortir du pétrin en laissant les politiciens se quereller comme des enfants d'écoles.

Cette nouvelle fraternité ministérielle, à la suite du *pep talk* d'Halifax, implique une certaine lucidité de la part de tous les acteurs au dossier. Il faut s'interroger sérieusement sur la pertinence de chacun des programmes gouvernementaux à tous les niveaux.

Il y a fort à parier que le sombre constat du Vérificateur général du Québec sur l'incapacité du gouvernement à mesurer l'impact de ses politiques puisse se reproduire en dix exemplaires, d'un océan à l'autre et en passant par la capitale fédérale.

Cet exercice fait, les citoyens auront un portrait clair de la réalité. En ont-ils pour leur argent, et peuvent-ils s'offrir tout ce qu'ils désirent ? L'ère de l'État Père Noël a pris fin il y a déjà une décennie, il est temps d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

Dans ce sens, la tenue des forums publics à travers le pays, après la pause des Fêtes, aura un effet catalyseur. À ceux qui dénoncent cette méthode de travail, rappelons simplement que les conférences constitutionnelles de l'hiver 1992 avaient dégagé des consensus fort intéressants.

Malheureusement, les politiciens les rejettent avant de se voir eux-mêmes repoussés par les électeurs au référendum d'octobre de cette même année.

La leçon est claire, et que les détenteurs des cordons de la bourse le comprennent bien, cette fois : les contribuables ne sont pas irresponsables et savent exprimer des choix rationnels. Paul Martin démarre bien sa campagne, qu'il ne devie pas de sa route.

RAYMOND GIROUX

Bloc-notes

Des frais à la hausse

Les étudiants qui fréquentent les universités québécoises et ceux qui s'y inscriront l'an prochain craignent une hausse importante des frais de scolarité. Ils demandent à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Lucienne Robillard, de décréter un moratoire sur cette augmentation. Celle-ci n'a pas accédé à leur revendication, du moins jusqu'à maintenant.

Son refus se situe dans le sillage de la politique qu'annonçait l'ancien ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque. Celui-ci disait en mai dernier que le Québec est la province où les frais de scolarité des étudiants de niveau universitaire sont les plus bas. Il ajoutait que l'intention du gouvernement était de les aligner sur le taux moyen décrété dans les autres provinces canadiennes.

Pour l'année 1993-1994, la somme d'argent qu'un étudiant inscrit à temps complet au premier cycle universitaire doit verser est de 1632 \$ au Québec et de 2206 \$ en moyenne dans les autres provinces. L'écart est de 574 \$.

C'est à la mi-décembre que la ministre Robillard fera connaître le taux des frais de scolarité pour septembre. Il est normal qu'ils augmentent pour rejoindre la moyenne canadienne. Toutefois, il ne faudrait pas que cette augmentation se fasse d'un seul coup ; elle devrait s'échelonner sur quelques années.

Un certain nombre de raisons justifient l'étalement de l'augmentation. Tout d'abord, une hausse trop radicale risquerait de faire une brèche dans le principe de l'accessibilité des études universitaires.

Ensuite, dans une période de difficulté économique et de chômage élevé, il y a un bon nombre d'étudiants qui ne peuvent trouver un emploi. Ils n'ont tout simplement pas les quelques milliers de dollars qu'un travail d'été leur aurait rapportés. C'est dire que leur capacité d'absorber une hausse des frais de scolarité est réduite.

Enfin, même si les prêts peuvent dépanner, il vaut mieux y recourir en dernier ressort. À la fin de leurs études, bien des étudiants traînent comme un boulet une dette que la faiblesse du marché de l'emploi ne leur permet pas de rembourser facilement.

Bref, si le Québec ne peut maintenir au niveau actuel les frais de scolarité, il ne lui est quand même pas défendu d'agir avec mesure et un certain bon sens.

JEAN MARTEL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef:

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:

DENIS CLICHE

Président et Éditeur:

GILBERT LACASSE

Directeur de l'information:

ANDRÉ FORGUES



Point de vue

Justice et égalité plutôt que pessimisme

par MARIE LAVIGNE

Dans un éditorial (publié le 22 novembre) où elle souligne les 20 ans du Conseil du statut de la femme (CSF), Mme Marie Caouette établit des constats pessimistes en matière de droits des femmes. À bien des égards, malgré les pas énormes franchis par les Québécoises depuis un quart de siècle, nous partageons aussi sa déception.

Elle a bien raison lorsqu'elle affirme que le projet de loi du ministère de la Justice, qui devrait être adopté avant Noël, ne règlera pas le problème des mauvais payeurs de pensions alimentaires. À cause de leur négligence, des milliers d'enfants sont littéralement plongés dans la pauvreté chaque année. Il faudra plus que ces amendements pour mettre un terme à ce scandale.

Par ailleurs, Mme Caouette aurait pu aussi parler de l'inaction qui entoure le redressement

salarial des femmes ; ça frôle l'indécence que la moitié de la main-d'œuvre féminine qui travaille à temps plein touche encore en moyenne 70 % du salaire des hommes. Elle aurait pu également s'interroger sur la mise en oeuvre d'un plan d'action pour en finir avec la violence faite aux femmes. Nous aussi, nous trouvons qu'il reste des pas considérables à franchir.

Toutefois, il nous semble que la technicité à propos du partage des rentes au moment de la rupture d'un mariage, critiquée dans deux éditoriaux de Mme Caouette, est d'un autre ordre. En effet, la journaliste voit comme un recul le fait que, lorsqu'une personne renonce à l'ensemble du partage du patrimoine familial, elle renoncera du même coup au partage des crédits de rentes du Québec.

Il faut signaler que, par le passé, des personnes ayant convenu mutuellement de renoncer à tous leurs droits découlant de la loi créant le patrimoine familial ont vu la Régie des rentes procéder automatiquement au

partage des gains admissibles. Certaines se sont alors retrouvées dans l'obligation d'effectuer des démarches judiciaires supplémentaires afin de conserver leurs crédits de rente.

D'aucune façon, la modification dénoncée ne force une femme, qui veut sa part du patrimoine familial, à renoncer au partage des crédits de rentes. Le CSF n'a pas réagi à cette modification pour la bonne et simple raison qu'il s'agit d'une modalité qui ne change pas le droit des femmes au patrimoine.

Par contre, s'il est un aspect sur lequel la vigilance doit s'exercer, c'est que toute l'information soit accessible au moment d'une séparation et qu'en toute connaissance de cause chaque femme et chaque homme fassent des choix adaptés à leur situation. Il faut s'assurer que les femmes exercent librement leur droit au partage du patrimoine, et qu'il n'y ait pas de pression induite ou une situation de violence ou de chantage les amenant à renoncer, malgré elles, à un patrimoine auquel

elles ont entièrement droit. Pour cela, il faut que les tribunaux soient attentifs. Encore faut-il que l'accès à la justice soit facilité et que l'aide juridique soit bonifiée. Sur toutes ces questions, le CSF a mené des travaux et donné des avis au gouvernement.

Enfin, avec un certain dépit, Mme Caouette reproche au CSF d'affirmer que les femmes et les hommes d'ici ont changé et que la justice et l'égalité sont devenues des valeurs incontournables dans notre société démocratique. Aussi lamentable trouve-t-elle la situation présente, nous croyons qu'on ne saurait nier que les femmes et les hommes d'ici espèrent de profonds changements. Bien que nous soyons déçues de voir d'importantes réformes se faire attendre, nous préférons miser sur notre désir collectif de justice et d'égalité plutôt que sur un pessimisme peu mobilisateur.

Mme Marie Lavigne est présidente du Conseil du statut de la femme (CSF).

Votre Opinion

Le travail pénalisé

Le 18 juin 1993, mon fils âgé de 23 ans et 10 mois, alors conducteur d'un ensemble routier (van), a eu un accident, qui lui a été fatal à cause de l'imprudence ou de la négligence d'un conducteur, accompagné de son épouse, qui lui a carrément coupé la route. Alors la manoeuvre de mon fils pour leur sauver la vie lui a coûté la sienne. Sans aucune erreur ou responsabilité de sa part ; ceci a été prouvé hors de tout doute, après trois enquêtes minutieuses de la SQ, de la SAAQ et de la CSST.

Mon fils était célibataire, sans enfant à charge. Dans ces circonstances, la SAAQ accorde une indemnité de décès de 16 931,00 \$ en parts égales au père et à la mère, et un montant de 3 376,00 \$ pour les frais funéraires. Mais comme mon fils a eu le malheur de travailler, de payer des impôts et ainsi de contribuer comme bon citoyen à faire fonctionner le gouvernement, on nous a poliment répondu que pas un sous nous serait versé par la SAAQ parce que mon fils était au travail au moment du décès, mais que ce serait la CSST qui nous indemniserait.

Mais, attention ! la CSST nous a indemnisés pour 4 176,00 \$ au père et 4 176,00 \$ à la mère et 2 050,00 \$ pour les frais funéraires. Ce qui totalise 10 402,00 \$, soit exactement la moitié de ce que la SAAQ nous aurait indemnisés.

Je pense que pour avoir justi-

ce et être traité équitablement, il ne faut pas travailler, je pense que c'est le critère essentiel. Autrement, tu es pénalisé jusqu'à la mort.

Nous en avons une preuve tangible. Prenons l'hypothèse d'un accident où les deux conducteurs décèdent. Tous deux sont célibataires, l'un conduisant un véhicule au travail, l'autre ne travaillant pas. Donc une famille recevra une indemnité de la SAAQ de 20 307,00 \$, l'autre famille recevra une indemnité de la CSST de 10 402,00 \$. Pénalisé parce qu'il travaillait. Y a-t-il une injustice plus dégueulasse, moi je n'en connais pas.

Elphège Renaud
Québec

Restructuration

Le processus de restructuration à l'université Laval est commencé, plus particulièrement à la faculté de Foresterie et de Géomatique. Le doyen, M. Claude Godbout, sous la recommandation de l'un de ses vicedoyens, M. Michel Beaudoin, veut fusionner le Département des sciences du bois avec le Département des sciences forestières.

Il a été hors de tout doute que le plan de M. Godbout ne permettrait de sauver que 7 000 \$ de prime annuelle versée au directeur de département, et un poste de secrétaire, si le travail des professeurs ne le justifiait pas selon les normes.

Cette fusion menacerait à brève échéance le programme en sciences du bois.

À cause de la nature même du programme en sciences du bois qui exige un personnel avec des formations très diversifiées, toute coupure de poste, d'un nombre actuellement très bas, entraînerait très certainement une diminution marquée de la qualité des cours et ainsi donc du programme lui-même.

Il m'apparaît donc impératif de conserver le Département des sciences du bois dans sa forme actuelle et de combler le poste du professeur retraité.

Dans l'hypothèse d'une fusion, les professeurs en sciences du bois seraient sous-représentés (9/40) et pourraient difficilement soutenir le programme en sciences du bois.

Le programme en sciences du bois s'adresse aux étudiants désirant oeuvrer dans les différentes industries de transformation du bois. De là l'importance de soutenir ce programme, plus particulièrement pendant la crise économique que nous vivons présentement.

Le ministre Tremblay nous rappelle souvent que la meilleure façon d'améliorer l'économie du Québec, c'est par la fabrication de produits à valeur ajoutée et c'est précisément la spécialité en sciences du bois.

En voici quelques exemples : a) produits de sciage ; b) contre-plaqué ; c) panneaux de particules ; d) panneaux gaufrés ; e) bois traité ; f) bois séché ; g) ma-

ériaux composites (poutre lamellée et poutrelle) ; h) ferme de toiture ; i) colle ; j) nouveaux matériaux obtenus par greffage ; k) pâtes et papiers...

Hervé Bouffard
Québec

Vous m'avez aidée

J'ai travaillé 13 ans à la Protection de la Jeunesse. Grâce à vous tous qui avez été mes clients, j'ai appris au fil des années à juger de mains en mains, à écouter de plus en plus et à vous accompagner dans votre cheminement sans vous imposer le mien. Je vous dois aussi d'être devenue plus ouverte aux autres.

Vous m'avez appris que la vie a de très nombreux visages et que tous nous sommes porteurs de grandes richesses.

Ça n'a pas toujours été facile entre nous. Plusieurs parmi vous étaient réticents, avec raison. J'ai appris à accepter que vous soyez ainsi, convaincue que si j'avais été à votre place il y a de grosses chances que j'aurais réagi de la même façon.

Combien nombreux aussi ont été ceux qui parmi vous ont accepté de partager avec moi des choses très difficiles de leur vie ! Je vous suis très reconnaissante pour la confiance que vous m'avez témoignée. C'est un cadeau qui pour moi n'a pas de prix.

Je vous souhaite à tous de vivre de plus en plus dans l'amour et la connaissance de vos richesses intérieures.

Lise Couture
Beauport

151 millions \$ pour les victimes du sang contaminé

Une compensation peu généreuse, mais difficile à refuser

OTTAWA — La plupart des transfusés victimes de sang contaminé accepteront probablement l'offre de compensation de 151 millions \$ bien qu'elle soit moins généreuse qu'espéré, dit le vice-président de la Société canadienne d'hémophilie.

par DENNIS BUECKERT
de la Presse canadienne

« Elle satisfait le minimum requis pour permettre aux gens de jouir d'une certaine qualité de vie et d'être en mesure de penser que leurs familles auront quelque chose pour recommencer (leur vie) », a déclaré, hier, Durhane Wong-Rieger au cours d'une interview.

Plus de 1000 Canadiens, des hémophiles pour la plupart, ont

été infectés du virus du sida durant les années 1980 après avoir reçu des produits sanguins contaminés au cours de leur traitement médical.

La plupart des produits ont été fabriqués par quatre compagnies

pharmaceutiques — Connaught Laboratories, Miles Laboratories, Baxter Travenol Laboratories et Armour Pharmaceuticals — et distribués par la Croix-Rouge canadienne.

Mme Wong-Rieger a ajouté que les sommes offertes par neuf provinces et deux territoires, avec des contributions de la part des quatre fabricants de médicaments, se comparent raisonnable-

ment avec ce qui a été offert aux victimes de sang contaminé en France.

Une des grandes lacunes du programme de compensation réside dans le fait qu'il ne prévoit aucune indemnité pour les personnes indirectement infectées comme les conjoints et les enfants, a fait remarquer Mme Wong-Rieger.

« Vous avez des familles dans

lesquelles on compte trois ou même quatre membres qui sont infectés. C'est une situation très, très difficile pour eux. »

L'offre d'indemnisation annoncée cette semaine prévoit un paiement initial de 20 000 \$ à 22 000 \$ pour ceux qui ont été infectés du virus du sida au cours de transfusions avec des produits sanguins contaminés, et des paiements annuels de 30 000 \$ pour le reste de

leurs jours.

Elle prévoit également des indemnités pour les membres de la famille immédiate : 20 000 \$ annuellement pendant cinq ans pour les conjoints, et 4000 \$ annuels pendant cinq ans pour les enfants.

Mme Wong-Rieger a estimé que les compagnies pharmaceutiques et la Croix-Rouge canadienne s'en sont tirés trop facilement.

L'usine de produits sanguins Québec contre le projet de la Croix-Rouge

QUÉBEC — Le Québec s'oppose formellement à la décision « unilatérale » de la Société canadienne de la Croix-Rouge d'implanter à Halifax sa propre usine de fractionnement des produits sanguins, dont la clientèle sera principalement les hôpitaux du pays.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

D'une façon non équivoque et en des termes bien sentis, le ministre de la Santé et des Services Sociaux, Marc-Yvan Côté, dans une lettre du 2 novembre adressée au secrétaire général Douglas Lindores, juge que l'organisme a agi d'une façon « un peu cavalière » dans ce dossier.

Il tient rigueur à la Croix-Rouge canadienne de ne pas avoir tenu compte d'une lettre du premier ministre Bourassa à cet égard, de la décision des ministres de la Santé du Canada de former un groupe de travail pour se pencher dans les meilleurs délais sur ce projet, déjà rejeté par l'Agence canadienne du sang qui agit à titre de distributeur des sous-produits du plasma.

Le ministre Côté ajoute dans cette missive que l'organisme, ce faisant, « fait fi de toute recherche de consensus et est loin de servir l'intérêt des Canadiens ».

Ce contentieux a été soulevé, hier, en Chambre, par la critique de l'opposition en matière de santé, Remy Trudel, qui s'inquiétait que l'initiative de la société empêche l'Agence canadienne du sang de s'approvisionner à d'autres fournisseurs, à des meilleurs prix ou pour des produits de meilleure qualité.

Une pétition pour... l'amour

QUÉBEC — Que le ministre de la Justice se le tienne pour dit : l'amour, avec un grand A ou non, doit redevenir une obligation des époux lors d'un mariage. C'est le sens d'une pétition portant une seule signature déposée hier à l'Assemblée nationale.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

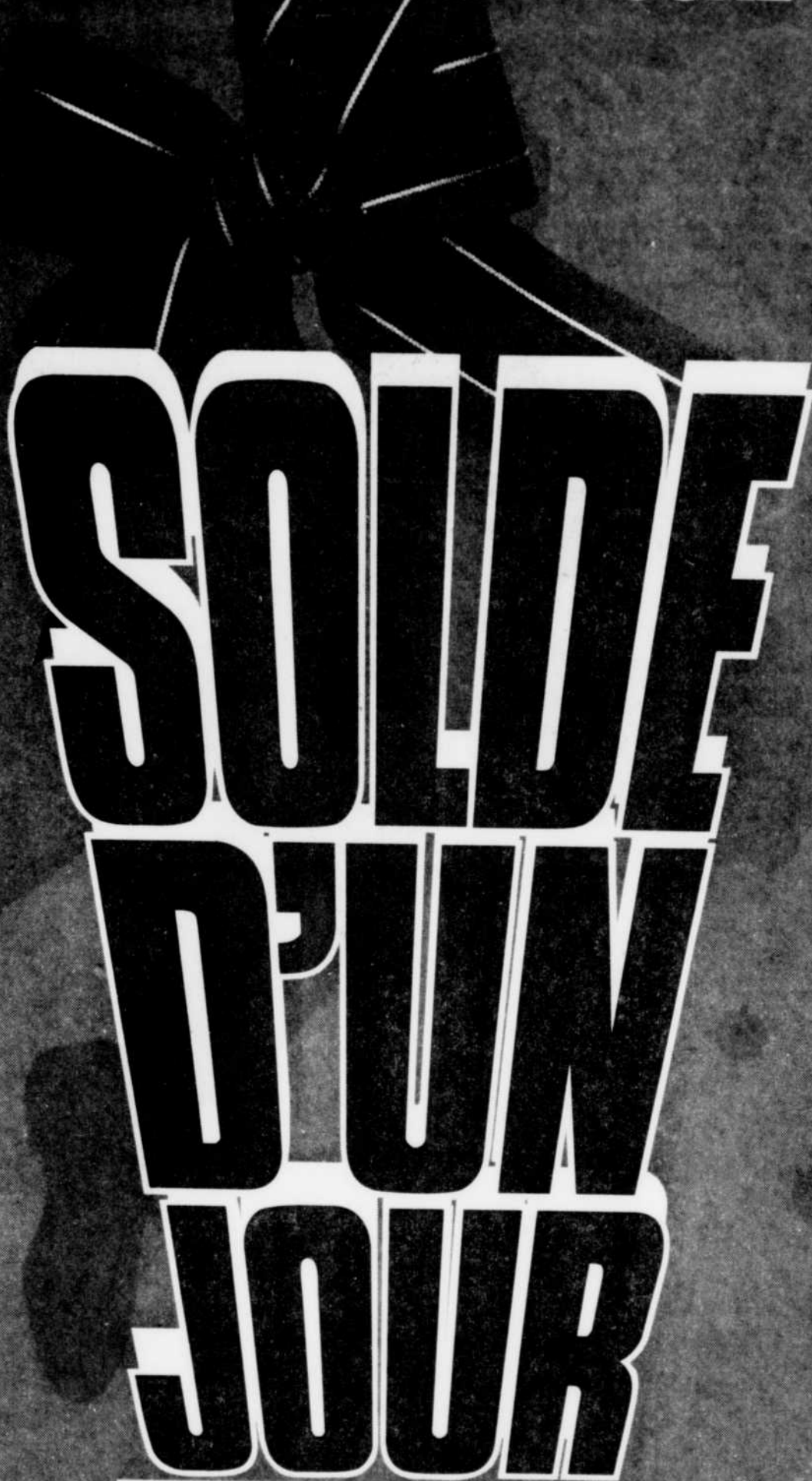
Une requête qui détonnait un tantinet dans cette vénérable assemblée, particulièrement assaillie par les temps qui courent par des problèmes cruciaux de société, mais aussi par des sursauts d'indiscipline caractéristiques d'une fin de session.

Tant et si bien, que le message de cette pétition, au nom du citoyen Dominique Godbout, le député péquiste de d'Abitibi-Ouest, François Gendron, a eu peine à s'acquitter de cette obligation avec le plus grand sérieux généralement de mise.

Même la lecture du libellé a arraché une esquisse de sourire à l'austère ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan.

Le pétitionnaire fait valoir que le nouveau Code civil doit être de nouveau amendé pour revenir à la définition de l'ancien issu du Bas-Canada, qui stipulait que les époux se doivent mutuellement non seulement « fidélité, secours et assistance », mais au premier chef « amour », une obligation dont ne fait plus état l'article 441 du code révisé.

REVOICI LE COLOSSAL



ATTENTION! LA BAIE VOUS OFFRE UN RABAIS ÉQUIVALANT À LA TPS, DE 8 H 30 À 10 H!

Exceptions : fragrances, articles Liz Claiborne, produits de beauté, produits pharmaceutiques, électroménagers en solde, appareils électroniques en solde, meubles et restaurants.

DÉSOLÉS, PAS DE BON D'ACHAT DIFFÉRÉ

NOS MAGASINS OUVRONT À 8 h 30!

ACHATS EN MAGASIN SEULEMENT

LE SAMEDI 4 DÉCEMBRE SEULEMENT!

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ COLS ROULES BAYCLUB EN COTON

1. Ord. 18 \$.

Solde d'un jour 8,99 \$ ch.

Vêtements pour femme, rayon 191.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ CHEMISIERS BAYCLUB EN CAMBRAI OU OXFORD BLANC

2. Ord. 28 \$.

Solde d'un jour 13,99 \$ ch.

Vêtements pour femme, rayon 191.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ TEE-SHIRTS AVEC LOGO

3. Ord. 15 \$ à 20 \$.

Solde d'un jour 6,99 \$ à 9,99 \$ ch.

Vêtements pour jeune fille, rayon 475.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

Solde d'un jour
2 POUR 98 ¢

★ SLIPS POUR FEMME

4. Choix de modèles.

Dessous, rayon 185.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

Solde d'un jour
399 \$

★ SOUTIENS-GORGE

5. Ord. 5,99 \$.

Dessous, rayon 178.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

Solde d'un jour
99 ¢

★ COLLANTS SECRET

6. Collants fins Spare.

Bas et collants, rayon 225.

Limite de 2 par personne.

Jusqu'à épuisement des stocks.

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ TAPINOIS

7. Pour femme, Ord. 3,99 \$ à 8,99 \$.

Solde d'un jour

1,99 \$ à 4,49 \$ la paire.

Bas et collants, rayon 225.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ CHAUSSETTES GRENADIER

8. Doubles de tissu éponge.

Pour homme, Ord. 1,99 \$.

Solde d'un jour 99 ¢ la paire.

Limite de 2 paires par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

Solde d'un jour

49 ¢

★ SERRE-TÊTE,

PLASTRONS, MINIGANTS

9. Au rayon des articles de sport.

Ord. 1,99 \$ à 3,99 \$.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

45 % DE RABAIS!

★ GUIRLANDES DE LUMIÈRES

10. Jeu de 25 ampoules

pour l'extérieur. Ord. 9,99 \$.

Solde d'un jour 5,49 \$ l'ens.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ GUIRLANDES DE MINILUMIÈRES

11. Jeu de 35 ampoules

pour l'intérieur. Ord. 4,99 \$.

Solde d'un jour 2,49 \$ l'ens.

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ CHOPES À CAFÉ

12. En porcelaine tendre.

Ord. 3,99 \$.

Solde d'un jour 1,99 \$ ch.

Vaisselle, rayon 614.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ NAPPES REAL COLOURS EN VINYLE

13. Ord. 9,99 \$.

Solde d'un jour 4,99 \$ ch.

Linge de maison, rayon 608.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

Solde d'un jour
149 \$

★ CASSETTES AUDIO VIERGES CHROMEX C90

14. De BASE. Ord. 3,29 \$.

Limite de 10 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

Solde d'un jour
89 ¢

★ CROUSTILLES LAY'S

15. Ord. 99 ¢.

Bonbons, rayon 729.

Limite de 2 par personne.

DE 8 H 30 À 10 H!

50 % DE RABAIS!

★ BONBONS DE NOËL

16. Paquets de 10 rouleaux.

Ord. 1,99 \$.

Solde d'un jour 99 ¢ le paquet.

Bonbons, rayon 729.

Limite de 2 par personne.



Des économies en abondance pour tous les fidèles de l'interurbain.

Voici le tout nouveau programme InterPoints. Offert gracieusement à ceux qui font 50\$ et plus d'interurbains par mois, il permet d'économiser jusqu'à 15% et s'ajoute à vos plans d'économie et aux périodes de tarifs

réduits. InterPoints: des économies additionnelles sans frais en composant le 1 800 463-7131. Une seule entreprise vous offre le programme InterPoints. Et vous la connaissez bien.

Bell